



RAPPORT ANNUEL 2021



RAPPORT ANNUEL 2021



2 Groupe Guillin

6 Rapport de gestion

23 Déclaration de performance
extra-financière

43 Comptes consolidés

81 Comptes sociaux

95 Assemblée Générale Mixte

109 Rapports

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président du Conseil d'Administration
François GUILLIN

NOTRE MÉTIER

**IMAGINER, FABRIQUER ET DISTRIBUER DES EMBALLAGES INNOVANTS
AU TRAVERS D'UN TRIPTIQUE "QUALITÉ, GAMME, SERVICE" POUR LES MARCHÉS SUIVANTS :**



**GRANDES
ET MOYENNES
SURFACES**



**RESTAURATION
COMMERCIALE**



**COMMERCE
TRADITIONNEL**



**FRUITS
ET LÉGUMES**



**INDUSTRIE
AGRO
ALIMENTAIRE**



**RESTAURATION
COLLECTIVE**

"Depuis notre création en 1972, nous avons toujours été habités par cet état d'esprit pionnier qui nous est propre et qui nous a forgés : en tant que référent européen de l'emballage alimentaire, notre ambition est d'offrir au marché non seulement des produits innovants et respectueux de l'environnement, mais également de bâtir avec nos clients une relation de confiance portée par notre professionnalisme et par un service irréprochable. La satisfaction de nos clients guide chacune de nos décisions et oriente chacune de nos actions.

C'est pourquoi le développement de notre Groupe est indissociable des valeurs fortes que nous portons chaque jour, à savoir l'excellence, le respect, l'esprit d'équipe, l'ouverture au progrès et la performance. Mais notre plus grande richesse, ce sont avant tout des femmes et des hommes unis autour d'un même projet d'entreprise qu'ils portent avec fierté et passion. Tout cela fait de GUILLIN une marque à la fois audacieuse, pragmatique et enthousiaste avec une seule et unique mission : protéger vos aliments."

Sophie GUILLIN
Directeur Général



**GUILLIN
EN QUELQUES
CHIFFRES**

21 000
RÉFÉRENCES

30
SOCIÉTÉS

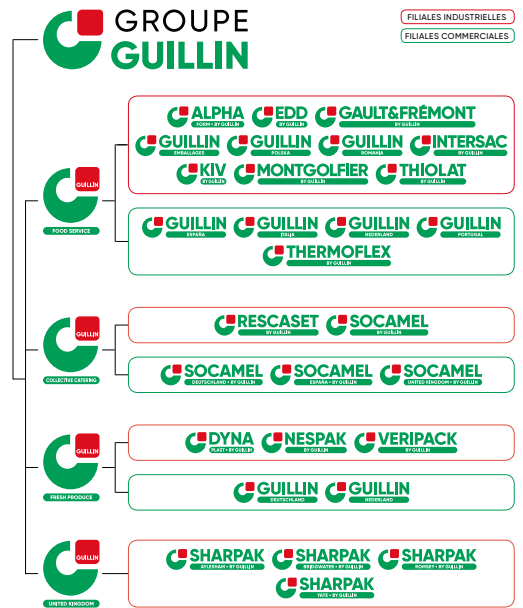
20
SITES DE
PRODUCTION

2 900
SALARIÉS

**PRÉSENCE
COMMERCIALE
DANS PLUS DE
70
PAYS**

741
M€ DE C.A.

NOTRE ORGANISATION



UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE HISTORIQUE

UNE MAÎTRISE DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Défenseurs d'une utilisation raisonnée des emballages, nous veillons à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

UNE GAMME D'EMBALLAGES 100 % RESPONSABLES



Nos emballages sont tous recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable pour tous les usages.

UNE PRIORITÉ : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE GESTE CITOYEN

Nous agissons pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri et le recyclage de nos emballages, soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

UN PARTENARIAT EXCLUSIF POUR L'EUROPE AVEC PREVENTED OCEAN PLASTIC™

En 2020, le Groupe GUILLIN a signé un accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™ et intègre maintenant dans certains de ses emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par OceanCycle®.

Grâce à ce partenariat c'est plus de 830 millions de bouteilles plastique qui ne finiront pas leur vie dans les rivières et les océans.

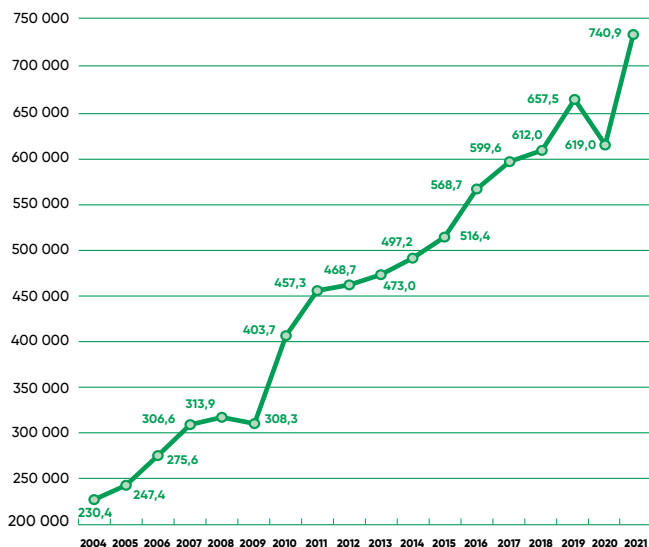
S'il est jeté dans la bonne poubelle et non dans la nature, le plastique peut être collecté, trié et recyclé : il devient alors sa propre ressource.

Ensemble, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

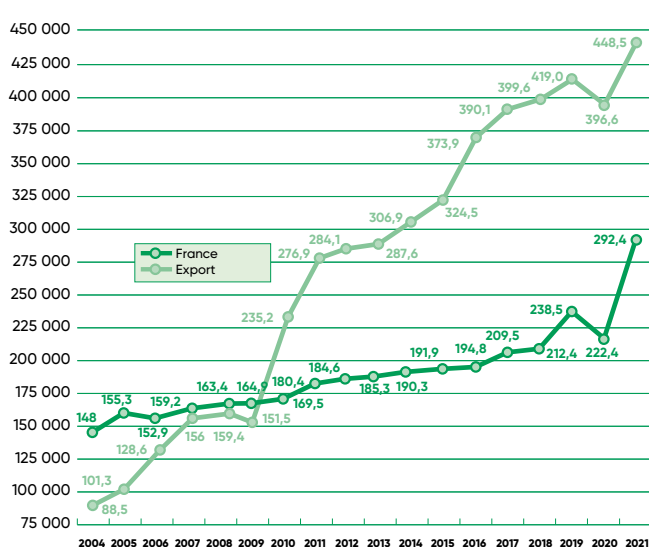
LE GROUPE GULLIN EN QUELQUES CHIFFRES

(MILLIONS D'EUROS)

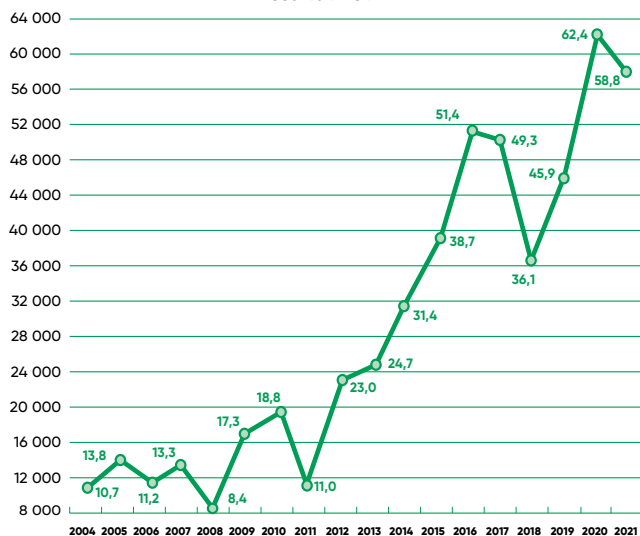
PAO



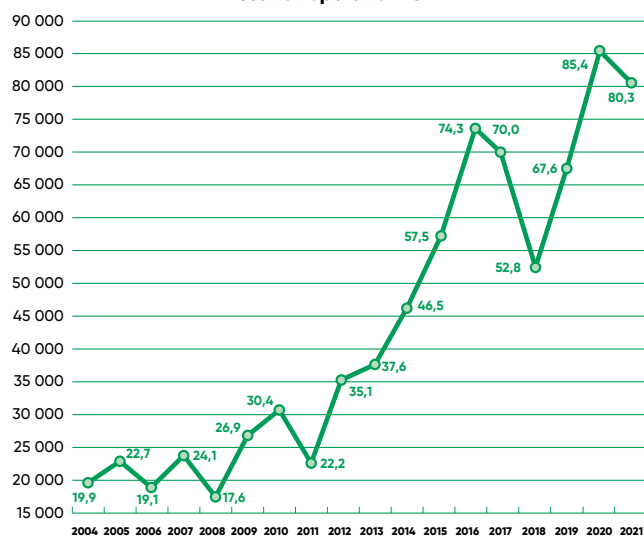
PAO France / Export



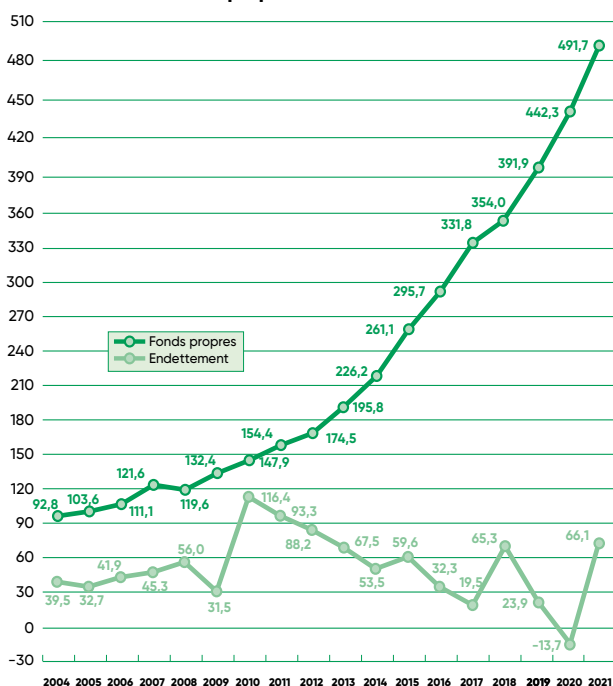
Résultat net



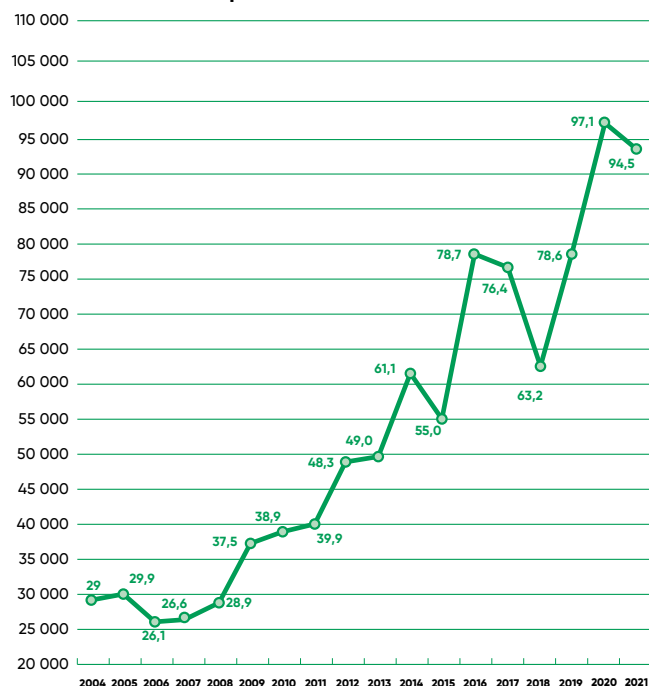
Résultat opérationnel



Fonds propres / Endettement



Capacité d'autofinancement



DES UNITÉS RÉACTIVES, INNOVANTES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



ALPHA
FORM • BY GULLIN



DYNA
PLAST • BY GULLIN



EDD
BY GULLIN



GAULT & FRÉMONT
BY GULLIN



GULLIN
EMBALLAGES



GULLIN
POLSKA



GULLIN
POLSKA



GULLIN
ROMANIA



INTERSAC
BY GULLIN



KIV
BY GULLIN



MONTGOLFIER
BY GULLIN



NESPAK
BY GULLIN



RESCASET
BY GULLIN



SHARPAK
AYLESHAM • BY GULLIN



SHARPAK
BRIDGWATER • BY GULLIN



SHARPAK
ROMSEY • BY GULLIN



SHARPAK
YATE • BY GULLIN



SOCAMEL
BY GULLIN



THIOLAT
BY GULLIN



VERIPACK
BY GULLIN

1 Environnement économique du Groupe Guillin

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a continué d'être confronté à la pandémie mondiale de la Covid-19 même si, grâce à l'expérience acquise en 2020, celle-ci a moins directement perturbé ses activités. Dans la gestion de cette pandémie, la priorité est restée d'assurer la sécurité du personnel sur l'ensemble de ses sites.

Le Groupe a connu une croissance significative de ses volumes et de son chiffre d'affaires (+ 19,7 % à périmètre courant et + 13,1 % à périmètre comparable), dans la majeure partie des pays et quels que soient les matériaux (plastique, carton, papier). Cette croissance a été au-delà du niveau d'activité connu avant la pandémie.

Sa capacité d'adaptation et d'innovation a permis de répondre à des demandes croissantes pour des emballages recyclables, compostables, réutilisables... répondant à tous les besoins et permettant d'accompagner de nouveaux concepts commerciaux notamment dans la vente livrée ou à emporter. En ce sens, confirmant sa stratégie de proposer des solutions d'emballages multi-matériaux, le Groupe a su présenter des solutions adaptées aux différentes utilisations avec comme axe central la sécurité alimentaire et l'éco-conception.

Malgré tout, l'année aura été marquée par un contexte économique complexe, notamment en fin d'année avec des pénuries d'approvisionnement et une flambée extrême du cours des matières premières plastique et carton qui se poursuit en 2022. Selon les matières premières, les hausses de prix ont parfois atteint 60 à 80 % sur l'année.

La conséquence est une baisse de rentabilité significative sur le second semestre par rapport aux six premiers mois de l'année où le Groupe avait fait preuve d'une grande résilience grâce à sa gestion rigoureuse.

Au Royaume-Uni, alors que la sortie de l'Union européenne a été gérée efficacement par les sociétés du Groupe, le pays a été touché par des pénuries de main d'œuvre et par une inflation très significative en 2021. Associées à la hausse des prix des matières premières, ces difficultés ont engendré une forte baisse de la profitabilité de nos sociétés britanniques.

En termes de développement, le Groupe a poursuivi sa stratégie multi-matériaux en réalisant l'acquisition du Groupe Gault et Frémont le 30 juin 2021. Cette croissance externe va permettre de continuer à élargir les gammes de produits proposés aux clients et notamment les boîtes carton, les sacs papier et le

papier cuisson, toujours sur le marché de l'alimentaire. Gault et Frémont est un acteur référent en France et en Belgique et s'adresse plus particulièrement aux marchés des métiers de bouche.

Au plan législatif en France, la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire du 10 février 2020 dite loi AGECE prévoyait qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, tout commerce de détail exposant à la vente des fruits et légumes frais non transformés est tenu de les exposer sans conditionnement composé pour tout ou partie de matière plastique, sauf pour les fruits et légumes conditionnés par lots de 1,5 kg ou plus ainsi qu'à ceux présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac dont la liste est fixée par décret. Le décret publié le 12 octobre 2021 à moins de 3 mois de l'entrée en vigueur de la loi a fixé une liste de fruits et légumes exemptés dont les fruits rouges avec l'échéance la plus éloignée en 2026. La France est le seul pays à ce jour ayant pris une telle interdiction. Pour répondre à ces obligations, le Groupe a développé des gammes spécifiques qui lui permettent de proposer à ses clients des solutions dans le respect de la réglementation.

La loi AGECE a fixé l'objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Un décret a fixé d'ici à fin 2025 un objectif de réduction de 20 % dont au moins la moitié sera obtenue grâce au réemploi et à la réutilisation, et un objectif de tendre vers 100 % de réduction des emballages plastique à usage unique inutiles, à savoir ceux qui n'ont pas de fonction technique essentielle comme une fonction de protection, sanitaire et d'intégrité des produits, de transport ou de support d'information réglementaire. Le dernier objectif pour 2025 est de tendre vers 100 % d'emballages en plastique à usage unique recyclés en favorisant l'intégration de matière recyclée. Le Groupe s'inscrit parfaitement dans ces objectifs avec sa stratégie de ne proposer que des emballages recyclables, compostables ou réutilisables en assurant une sécurité alimentaire maximale. Le plastique s'il est collecté, trié et recyclé devient sa propre ressource.

C'est dans cet esprit que, par exemple, le Groupe continue son partenariat avec Prevented Ocean Plastic™ afin d'intégrer dans certains emballages un plastique collecté sur les côtes d'Indonésie et certaines côtes méditerranéennes selon un processus socialement responsable, certifié par un organisme indépendant OceanCycle®, évitant ainsi à plus de 830 millions de bouteilles plastique de finir dans les océans.

2 Le Groupe Guillin

Fondé en 1972, le Groupe Guillin est avant tout une aventure familiale ancrée dans les valeurs d'un territoire rural et portée vers l'innovation et le développement international. Le Groupe s'inscrit dans une vision à long terme, de façon responsable : "les emballages alimentaires jouent un rôle essentiel pour perpétuer la qualité, la diversité et le plaisir dans l'alimentation, ils protègent les aliments et les consommateurs aujourd'hui et demain en accompagnant les nouveaux modes de consommation, ils doivent concilier utilité et respect de l'environnement."

QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis l'origine, ce triptyque intangible est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Le Groupe a développé une double excellence industrielle et logistique qui lui permet de proposer des gammes larges et de transformer les problématiques complexes des clients en solutions simples, afin de leur apporter un service unique, réactif et irréprochable. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, Excellence, Respect, Performance, Ouverture au progrès, ... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les deux mille neuf cents salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences de ses salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe.

Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la

responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses filiales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2021, la holding emploie 47 personnes regroupées dans six directions (juridique, financière, informatique, industrielle, communication/marketing et ressources humaines) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 16,2 M€ en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2020. Ce chiffre est constitué de facturations :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et communication/marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

Modification de périmètre

Le 30 juin 2021, Alterecopack SAS, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 100 % du Groupe Gault et Frémont, acteur référent en France et en Belgique de la conception, fabrication et distribution de sacs en papier, boîtes en carton et papier cuisson à destination principalement des métiers de bouche. Le Groupe Gault et Frémont, composé de 5 sociétés dont 4 françaises et une belge, est consolidé par intégration globale à compter du 30 juin 2021.

La filiale Thiolat SL en Espagne a été dissoute au 12 juillet 2021.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2021, représente près de 94 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin.

1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO externe 2021 du secteur "emballages" s'établit à 695,3 M€ contre 576,8 M€ en 2020, en hausse de 20,5 % soit 118,5 M€ (+ 13,5 % hors acquisition Gault et Frémont).

1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses clients, et quelle que soit la matière première utilisée (PET, PP, carton, pulpe...), le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel, de la grande distribution et des chaînes de restauration se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, boulangers, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables, et assurer la sécurité sanitaire.

Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la boulangerie, de la biscuiterie et/ou de la pâtisserie.

Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Deliveripack, Luxipack, Tusipack, Food K, Luxifood, Naturalpack, Distripack, Pokepack, Shakipack, Lunchipack, Bowlipack, Dualipack, Croquipack, Packipack...

Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Romania, Thermoflex, Guillin Nederland, Thiolat, Gault et Fremont, Emballages du Dauphiné, Montgolfier Fils & Cie et Intersac. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA".

Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue du marché.

1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique. Avec 4 sites de production spécialisés

dans la fabrication d'emballages thermoformés pour conditionner et protéger les fruits et légumes frais, ainsi qu'un site de production d'emballages en carton, la Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin met à la disposition de ses clients une gamme de produits 100 % recyclables ou compostables. Implanté industriellement dans 4 pays, le Groupe Guillin offre aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes une proximité logistique, une sécurité d'approvisionnement, une capacité de production unique et une réactivité optimale pour répondre à une demande saisonnière. Groupe Guillin est le seul intervenant à pouvoir livrer l'ensemble des gammes de produits, pour tous les matériaux. Quelle que soit l'implantation géographique des producteurs et conditionneurs, les sociétés de la Division Fruits et Légumes travaillent en étroite coordination pour proposer et livrer dans les meilleurs délais l'ensemble de la gamme du Groupe. L'expérience et l'implantation historique de chacune d'elles permettent d'offrir une large gamme de solutions. La Division Fruits et Légumes du Groupe Guillin est également présente hors d'Europe grâce à un réseau commercial très étendu, ce qui permet de suivre en permanence la demande des donneurs d'ordres européens importateurs de fruits et légumes en provenance de pays lointains. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme en "form fill seal" à destination des industries de l'agroalimentaire notamment. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2 - Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 69,0 M€ en baisse de 7,3 M€ soit - 9,5 % par rapport à 2020. Alors que le Groupe avait bénéficié de prix d'achat de matières premières bas en 2020, ceux-ci ont connu des niveaux historiquement élevés au second semestre 2021. Compte tenu de l'ampleur de ces hausses de prix matière, celles-ci n'ont pas pu être intégrées en totalité dans les prix de vente. Malgré cette situation de tension sur les marges et de pénurie

de matériaux sur le marché, le Groupe a assuré une continuité d'approvisionnement à ses clients, assumant des achats spots à des prix élevés pour maintenir son engagement de service.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché comprend la restauration sociale, les établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, maisons de retraite, l'armée... Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 6 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Socamel España, Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO externe 2021 du secteur "matériels" s'établit à 45,6 M€ contre 42,2 M€ en 2020, soit une hausse de 8,2 %. L'activité de Socamel, réalisée pour une partie significative avec le secteur hospitalier, a été moins perturbée par la pandémie de Covid-19 que l'année précédente. Malgré tout, des pénuries et des hausses de prix des matières premières ont rendu l'activité plus difficile en fin d'année. L'activité de Rescaset Concept avec des cuisines centrales pour le scolaire notamment a été également fortement impactée.

1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur, notamment à l'international.

2 - Résultat opérationnel du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel de ce secteur est en hausse de 13,9 % à 6,0 M€, représentant 13,1 % du PAO du secteur.

3 La politique environnementale du Groupe Guillin

UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Parce qu'il touche en même temps à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la protection de l'environnement, l'emballage alimentaire se doit d'être le plus écoresponsable possible. C'est pourquoi le Groupe Guillin s'est toujours attaché à écoconcevoir l'ensemble de ses produits. Chacune de ses solutions d'emballage répond à un besoin particulier et à des critères d'utilisation : loin d'opposer les matériaux, il s'agit de proposer le produit le plus adapté et optimisé possible, qu'il soit à base de plastique, de carton, de papier ou de matériaux alternatifs comme la pulpe, en tenant compte des facteurs environnementaux. Protéger les aliments, les personnes et la nature : c'est ce que le Groupe nomme l'emballage 100 % responsable et c'est la mission qu'il s'est fixé.

DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1972, protéger est inscrit dans l'ADN du Groupe. Sa préoccupation est ainsi de concilier en permanence préservation de l'environnement et protection des personnes, en veillant à ce que les actions qui sont entreprises en faveur de l'une ne nuisent pas à l'autre. Les émissions de CO₂ et leur impact sur la planète étant aujourd'hui le sujet majeur à traiter, les engagements du Groupe Guillin en faveur de l'environnement tendent vers un seul objectif : concevoir des emballages 100 % responsables dont le but est de réduire l'empreinte carbone au strict minimum.

Le Groupe Guillin limite son impact environnemental

Défenseur d'une utilisation raisonnée des emballages, le Groupe veille à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

- Le Groupe suit depuis plus de 20 ans une logique d'écoconception de ses emballages qui a abouti par exemple à une diminution de 40 % de leur poids, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone liée au transport.
- Le Groupe intègre dans ses emballages en PET au minimum 30 % de RPET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage variant en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Les emballages en carton ou en papier fabriqués par le Groupe sont majoritairement certifiés FSC® ou PEFC (ils respectent une gestion durable des forêts).
- Le Groupe investit pour que ses sites de production soient respectueux de l'environnement : utilisation d'eau en circuit fermé, investissement dans du matériel à consommation réduite, aucun rejet dans l'air, tri systématique des déchets, récupération de l'énergie de nos systèmes pour chauffer nos bâtiments, pas de perte de granulés de matière (engagement dans l'opération Clean Sweep® / obtention label MORE).

Le Groupe est à 100 % intégré à l'économie circulaire

Les emballages du Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable, répondant à tous les usages.

- Les emballages en plastique (label ALTER ECO RECYCLE) sont 100 % recyclables (PET et PP) : ils s'intègrent donc naturellement à l'extension des consignes de tri.
- Le Groupe propose par ailleurs des produits réutilisables (label ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904.
- Le Groupe développe enfin depuis 2014 une gamme biosourcée (label ALTER ECO BIO) composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET).

Le Groupe s'engage via des actions concrètes

Le Groupe agit pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri, le recyclage et le compostage de nos emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

- Les sociétés du Groupe ont engagé des actions

de collecte de PET sur leurs sites, qui mobilisent régulièrement l'ensemble de leurs salariés.

- Dès le début 2020, grâce à un partenariat exclusif pour l'Europe avec Prevented Ocean Plastic™, les sociétés du Groupe intègrent dans leurs emballages en PET un plastique de qualité, recyclé à partir de collectes réalisées près des côtes d'Indonésie mais également des côtes de certains pays méditerranéens les plus à risques, l'ensemble du processus étant certifié par OceanCycle® qui en garantit l'éthique sociale et la traçabilité produit. C'est près de 830 millions de bouteilles plastique qui ne termineront pas dans l'océan et qui feront vivre des populations locales. C'est aussi une action de sensibilisation aux gestes citoyens.
- Précurseurs depuis l'origine, les sociétés du Groupe créent des nouvelles solutions d'emballage en anticipant les besoins et en prenant en compte l'environnement : grâce à la cellule innovation, le Groupe est en veille et en développement permanents pour la mise au point de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et de nouvelles solutions industrielles de tri et de recyclage. Le Groupe soutient par ailleurs les initiatives allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'utilisation raisonnée des emballages alimentaires.

UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis sa création, le Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- **1998** - Passage du PVC vers le PET puis le RPET (recyclé)
- **2005** - Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- **2011** - Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- **2014** - Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- **2015** - Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- **2018** - Association avec Paprec pour créer une ligne de recyclage spécifique pour les barquettes en PET
- **2019** - Accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™
- **2020** - Lancement des labels Alter Eco Bio, Alter Eco Recycle et Alter Eco Re-use

Aujourd'hui, tous les emballages du Groupe sont 100 % réutilisables, recyclables ou compostables.

À propos de l'empreinte plastique, il est important de rappeler que les emballages plastique (alimentaires et non alimentaires) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone totale d'un

consommateur moyen soit 12 fois moins que sa consommation d'électricité ou 24 fois moins que l'utilisation de sa voiture. En outre, remplacer 100 % des emballages plastique par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 3,6 leur poids, par 2,2 la consommation d'énergie et par 3,7 les émissions de gaz à effet de serre (soit 61 M de tonnes de CO₂ par an en Europe).

Le sujet environnemental est complexe et des

solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

4 La politique d'investissements et recherche et développement du Groupe Guillin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Hors croissance externe, le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 et 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.

En 2021, les investissements industriels (bâtiments, machines et outillages, hors croissance externe) sont de 34,0 M€, soit près de 5 % du PAO.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours conserver un concept d'avance.

L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'innovation au cœur du développement

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent les nouvelles technologies à travers sa cellule Innovation mais également les nouveaux matériaux en développement.

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisés avec des matières premières renouvelables. Par exemple, une barquette

novatrice à destination de la restauration collective et des métiers de bouche en carton plaxé, 100 % étanche, entièrement personnalisable "Food K" a été créée et sa gamme est étendue. Le Groupe a mis en œuvre un concept novateur carton/plastique avec les boîtes Luxipack et Luxifood qui remportent un succès certain auprès des clients. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux bio-sourcés ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. L'un de ses objectifs est de compléter et de renforcer la gamme de produits offerte à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 430 marques, modèles et brevets.

Le design : un accessoire de séduction stratégique

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire et au segment "collectivités", intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels", ce qui a été maintenu en 2021 malgré la crise Covid-19.

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit, d'améliorer son empreinte carbone par la réduction de la consommation des matières et

des énergies et de toujours renforcer la sécurité alimentaire, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de

fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

5 L'activité du Groupe Guillin en 2021

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

1 - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève à 740,9 M€ en hausse de 19,7 % par rapport à 2020 où il s'établissait à 619 M€. Hors Gault et Frémont, la hausse est de 13,1 %. En 2021, 76 % des ventes sont réalisées en euros et 16 % en livres sterling.

Le PAO externe du secteur "emballages" s'établit à 695,3 M€ contre 576,8 M€ en 2020, soit une hausse de 20,5 % (+ 13,5 % hors acquisition Gault et Frémont).

Le PAO externe du secteur "matériels" s'établit à 45,6 M€ contre 42,2 M€ en 2020, soit une hausse de 8,2 %.

La marge du Groupe augmente de 7,6 % par rapport à 2020 soit 27,6 M€ en valeur. Les matières premières qui s'étaient tenues à des niveaux de prix bas en 2020 ont connu une forte augmentation en 2021, à partir du 2^{ème} trimestre, pour atteindre les prix historiquement les plus élevés en fin d'année. Le prix de la matière première recyclée a également progressé tout au long de l'année sous l'effet du prix des matières vierges mais également de la forte demande pour la matière recyclée.

Le résultat opérationnel courant du Groupe avant autres produits et autres charges opérationnels baisse de 5,1 M€, soit - 6,0 % par rapport à 2020. Il s'élève à 80,3 M€ contre 85,4 M€ en 2020. La baisse du résultat opérationnel courant est essentiellement due à la hausse du prix des matières premières plastique et carton qui a significativement dégradé le taux de marge du second semestre.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 80,3 M€ contre 85,4 M€ en 2020, en baisse de 6,0 %. Il représente 10,8 % du PAO.

La marge opérationnelle du secteur "emballages" diminue de 9,5 % par rapport à 2020 (- 7,3 M€). La marge opérationnelle représente 9,9 % du PAO du secteur.

La marge opérationnelle du secteur "matériels" augmente de 13,9 % par rapport à 2020 (+ 0,7 M€). Elle représente 13,1 % du PAO du secteur.

Les autres achats et charges externes augmentent de 15,6 % mais sont maîtrisés compte tenu de l'augmentation des volumes produits et vendus.

Les charges de personnel augmentent de 12,8 % sous l'effet des volumes produits. Elles représentent 20,5 % du PAO contre 21,8 % en 2020. Ces charges intègrent notamment les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés mis en place dans plusieurs sociétés du Groupe.

Le coût de l'endettement financier du Groupe est de 0,7 M€.

Le résultat net du Groupe s'élève à 58,8 M€ contre 62,4 M€ en 2020, soit une baisse de 5,8 %.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 94,5 M€, en baisse de 2,7 % par rapport à 2020 et représente 12,8 % du PAO.

2 - Bilan

Les capitaux propres attribuables au Groupe s'élèvent à 491,0 M€ en progression de 49,1 M€ par rapport à 2020.

La dette financière nette s'élève à 66,1 M€ au 31 décembre 2021 contre une trésorerie nette de 13,7 M€ au 31 décembre 2020.

3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un bénéfice de 46 527 432,62 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes pour : 13 896 562,50 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 37 720,80 €
- le solde, soit la somme de : 32 668 590,92 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,75 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du

montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Le point sur les conséquences de la situation entre la Russie et l'Ukraine est mentionné dans le paragraphe ci-dessous "Évolution prévisible et perspectives d'avenir".

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1 - Contexte économique

Le début de l'année 2022 a vu s'accroître les tendances constatées sur le dernier trimestre 2021 en termes d'inflation des coûts. Alors que les prix des matières premières (plastique, carton, métaux...) avaient déjà atteint des records historiques en fin d'année, ceux-ci ont encore été dépassés depuis. Par ailleurs, l'inflation a gagné l'ensemble des coûts directs et indirects du Groupe (transport, main d'œuvre, fournitures, pièces de rechange...) et les prix de l'électricité et du pétrole ne cessent d'augmenter.

Le Groupe reste par ailleurs très prudent quant aux risques sanitaire et économique liés à la pandémie de la Covid-19.

Le Groupe n'a pas de site en Russie, en Ukraine et en Biélorussie. Les conséquences économiques liées au conflit géopolitique en Ukraine pourraient néanmoins avoir des effets indirects, en raison des embargos notamment liés au pétrole et au gaz et des restrictions sectorielles, et impacter les résultats (prix des matières premières, de l'énergie, inflation générale...) même si le Groupe ne réalise quasiment pas de vente ou d'achat en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

Compte tenu de tous ces éléments et même s'il est très difficile d'en mesurer les conséquences sur la performance du Groupe, les équipes resteront mobilisées pour servir au mieux les clients et leur proposer des solutions d'emballages adaptées à leurs besoins.

2 - Contentieux : Droit de la concurrence

a) Comme nous vous en avons tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) Espagnole (anciennement Comisión Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006

sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin, ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNMC ayant rendu publique les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable.

Veripack Embalajes considérant ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité, a introduit un recours devant la Cour d'appel de Madrid.

À la suite de plusieurs décisions, l'amende imposée solidairement à Veripack et Groupe Guillin a été réduite de 1,2 M€ à 0,7 M€. Cette somme a été payée ; néanmoins appel de cette décision a été interjeté devant l'Audiencia Nacional en 2018, la décision est toujours en attente.

b) Dans la continuité de ce litige, l'un des cartellistes a assigné, au plan civil, fin décembre 2012, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes dont certaines entités du Groupe Guillin : à savoir Nespak, Veripack Embalajes, et Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne, en Italie. Les clients ont présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts. Les entités du Groupe Guillin ont signé une transaction avec les clients. Début 2017, certains autres cartellistes ont signé une transaction avec les clients. Malgré ces transactions, le procès a continué quant aux demandes reconventionnelles entre concurrents, et entre les clients et les cartellistes n'ayant pas signé de transaction. Le tribunal de Bologne a rendu un jugement partiel en septembre 2019 qui, entre autres, a reconnu l'absence de responsabilité de Veripack quant à la participation d'Autobar Packaging Spain au cartel mais a reconnu l'existence du cartel. Les conclusions définitives ayant été échangées fin 2021, les parties sont en attente du jugement.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2021 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts.

6 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

6.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Risque géopolitique et économique

Les entités du Groupe sont implantées dans des pays de l'Union Européenne ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suisse. Le Groupe exploite notamment quatre sites industriels au Royaume-Uni où il réalise 16 % de son chiffre d'affaires. Le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires britanniques qui pourraient s'éloigner de celles de l'Union Européenne. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe notamment lui permet d'aborder cette ère avec sérénité, la majeure partie de ses activités au Royaume-Uni étant à destination de son marché intérieur.

La présence du Groupe, dans plus de dix pays européens, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays en cas de problème.

Pour les aspects liés à la Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, il convient de se référer au paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir" (page 13).

Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique, vierge ou recyclée, le carton et le papier pour le secteur "emballages" ainsi que l'inox pour le secteur "matériels".

Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. En raison des problématiques liées aux aspects environnementaux, le prix de la matière plastique recyclée continue d'augmenter, la demande dépassant l'offre.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1,5 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque lié aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs qui reste soumise aux conséquences directes et indirectes de la situation en Ukraine.

Qualité des produits

Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément notamment au règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour les

matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité, ou de traçabilité et un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou de teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe qui sont certifiées ISO.

Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. C'est l'un des actifs incorporels du Groupe. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de tous ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions. Les emballages fabriqués par le Groupe sont 100 % responsables, ils sont recyclables, réutilisables ou compostables.

Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, vise à limiter ce risque. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également

des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. 98 % des déchets marins proviennent des dix principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire.

Grâce au partenariat exclusif du Groupe avec un fournisseur et Prevented Ocean Plastic™, le PET, que le Groupe utilise, provient en partie de collectes de bouteilles plastique réalisées près des côtes en Indonésie par des populations locales. Ce partenariat exclusif permet de faire prendre conscience aux consommateurs de la nécessité d'avoir une attitude citoyenne en triant leurs emballages.

Les emballages en carton conçus et fabriqués par le Groupe s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts à travers la certification FSC® ou PEFC qui sont des outils, basés sur les exigences du marché, qui visent à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Ces labels permettent de garantir que les matières utilisées proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable. Le carton est issu de ces forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à l'éthique des affaires

Groupe Guillin a adopté le code anti-corruption Middenext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II ; il a pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes, ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources, qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations.

Au regard des législations de plus en plus contraignantes sur les plastiques, le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose d'une gamme d'emballages en matériaux biosourcés (carton, papier, pulpe...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche éco-responsable, le Groupe s'attache depuis toujours à éco-concevoir ses emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclables. Le Groupe Guillin peut utiliser entre 30 % et 100 % pour certaines gammes spécifiques de matière première plastique recyclée (RPET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

Autres risques juridiques et litiges

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 5, paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir", point 2 "Contentieux : Droit de la concurrence" du présent Rapport de gestion (page 13).

Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de ses travaux de Recherche et Développement, le Groupe protège ses inventions, innovations et créations par des titres de propriété intellectuelle tels que marques, brevets et modèles ou tout autre moyen qu'il estime adapté.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

6.3 - RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La

plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Depuis 50 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Sur chaque site fabriquant des emballages en plastique, les chutes techniques de plastique générées par le processus de fabrication sont réintégrées dans la fabrication des emballages afin d'optimiser l'utilisation des matières premières et en réduire la consommation. Le Groupe a également décidé de mettre en œuvre, 3 ans avant l'obligation légale française au 1^{er} janvier 2022, sur tous les sites industriels français et étrangers le programme CleanSweep® qui vise à prévenir les pertes et les fuites de granulés dans l'environnement.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou valorisés énergétiquement. Par ailleurs, le Groupe s'attache à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe est satisfaisant, le Groupe faisant apparaître un résultat très faible de dégagement dans l'atmosphère eu égard à son volume d'activité. Le plastique se recycle et il est sa propre ressource.

Production et chaîne d'approvisionnement Ressource en eau et énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. La tendance haussière du coût de cette énergie représente un risque pour le Groupe. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite par ses équipements pour chauffer ses ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique.

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau.

Le prix du pétrole pourrait avoir une influence sur le coût du transport et donc sur le Groupe dans la mesure où le Groupe livre ses clients sur leur site.

Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits.

Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables –en particulier avec le carton et le papier mais également le PLA- et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux et ce, de façon volontariste et professionnelle.

Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de ressources renouvelables.

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits et veille à ce que son approvisionnement en carton intègre une gestion responsable des forêts. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

Dépendance vis-à-vis de fournisseurs

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et son expérience lui permet d'aborder les dossiers avec sérénité en étant accompagné en tant que de besoin par des experts. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas

de défaillance impacter son activité : (i) intrusion ou piratage d'un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des systèmes d'information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs. Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et une charte informatique portant sur l'utilisation des outils informatiques et les précautions à prendre.

6.4 - RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Groupe Guillin SA, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2021. Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une trésorerie de 84,5 M€, témoignant d'une situation financière très saine.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients.

En 2021, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1 % du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ

29 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrécouvrabilité structurellement faible car le portefeuille clients est très dispersé. Dans le contexte de la Covid-19, le Groupe n'a pas fait face à un accroissement significatif du risque client en 2021. Il reste cependant vigilant sur ce sujet.

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par Groupe Guillin SA pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers dérivés sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain, le lei roumain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations dans des monnaies autres que l'euro représentent environ 24 % du PAO (livre sterling 16 %, zloty polonais 5 %, franc suisse 2 % et US dollar 1 %).

Risques fiscaux

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

Assurances et couvertures des risques

Politique d'assurances

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, ... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type "Tous risques sauf" permettent d'optimiser les niveaux de garantie et

les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces

programmes d'assurance sont appropriées.

7 Délais de paiement des fournisseurs et des clients de Groupe Guillin SA

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après :

- pour les fournisseurs : le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date

de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

- pour les clients : le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)												
	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées					1	1						
Montant total des factures concernées (TTC)					2 927 €	2 927 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)						0,07 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, art L.441-10 ou L.441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 45 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : n/a					

8 Le Groupe Guillin et la bourse

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2021 a été de 28,00 € et le plus bas de 22,70 €. Le cours moyen sur l'année a été de 25,02 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2021 était de 27,10 € contre 24,55 € au 31 décembre 2020. La variation sur l'année 2021 a été de +10,4 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a augmenté de 16,49 %, le taux de rotation du capital est de 11,52 %.

En 2021, il a été échangé 2 134 332 titres pour une valeur totale de 53,6 M€.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont, prestataire de service d'investissement, en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2021, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2021					
Contrat d'animation	8 626	211 517,32	24,52		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	42 756	344 259,32	8,05		
Achats	127 392	3 183 960,79	24,99		
Ventes	- 126 496	- 3 146 039,39	24,87	3 170 265,51	25,06
Titres au 31/12/2021					
Contrat d'animation	9 522	249 438,72	26,20		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	43 652	382 180,72	8,76		

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des dispositions de l'article L.233-7

et L. 233-12 du Code de commerce :
Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 4 mars 2022.

Seuils	Actions	Droits de vote AGM
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier, SC La Brayère	SC Le Château
25 %		SC L'Atelier, SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère ⁽¹⁾ , SC L'Atelier ⁽¹⁾ , SC Le Château ⁽¹⁾ , Famille Guillin ⁽¹⁾	
66,66 %		SC La Brayère ⁽¹⁾ , SC L'Atelier ⁽¹⁾ , SC Le Château ⁽¹⁾ , Famille Guillin ⁽¹⁾
90 %		
95 %		

⁽¹⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Épargne d'Entreprise-PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'inaccessibilité.

Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2019, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 33 973 € au titre de l'exercice 2021 et que l'impôt supporté à ce titre est de 9 298 €.

Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2020	0,90 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	0,60 €	NÉANT	NÉANT

Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux (page 93).

Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux (page 94).

Conventions au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle d'emballage pour aliments créé par Monsieur

François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons qu'en 2021 il n'y a pas eu d'opération sur titres réalisées par les dirigeants.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'Administration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des sociétés Guillin Espana et Guillin Portugal. Administrateur des sociétés Socamel UK, Guillin Italia et Guillin Nederland. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria Espana, Tecnologias Socamel 3000 et Thiolat S.L.
	Sophie Guillin	Administratrice des sociétés Nespak, Guillin Italia, Guillin Romania, Thiolat Imobiliare et Socamel UK. Présidente de la Gérance de la société Guillin Polska. Présidente des sociétés : Sharp Interpack, Alterecopack, Thiolat SAS, Guillin Romania, Thiolat SL, Thiolat Imobiliare, Transalpack, Thermoflex et Guillin Italia. Gérante des sociétés Guillin Espana et Guillin Portugal. "Director" des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, et Sharpak Bridgwater. Dirigeante de la société Guillin Nederland.

Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions nouvelles, visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

Les nouvelles conventions autorisées sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration a, en date du 18 octobre 2021, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 18 octobre 2021 à effet rétroactif au 22 juin 2021, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage à rebord de scellage d'un seul tenant, réalisé à partir de deux flans en carton s'aboutant sans chevauchement, dont une face est revêtue d'un film en plastique ou en autre matériau bio-sourcé. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Le Conseil d'Administration a, en date du 18 octobre 2021, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 18 octobre 2021 à effet rétroactif au 24 juin 2021, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage bi-matière de conditionnement de produits alimentaires composé d'une base en carton et d'un couvercle en matériau plastique ou en autre matériau bio-sourcé, ce dernier comportant une goulotte périphérique. Cette cession a été faite pour un euro par Monsieur François Guillin au profit de la Société.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration
articles mis à jour (la recodification du Code de commerce a pris effet au 1^{er} janvier 2021)

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2, L.225-130 et L.22-10-50 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par une offre visée à L.411-2 du CMF L.225-129-2 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.22-10-62 C Com	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 12 juin 2020 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 14 juin 2019 Autorisation Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce tableau figure dans la partie "Informations relatives au Gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)", page 21.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La présente Déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité. Elle contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

PRÉAMBULE

Le Groupe Guillin est leader européen **des solutions d'emballage alimentaire** notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agro-alimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots de remise en température destinées principalement à la restauration collective. Le Groupe se caractérise comme étant **une fédération de PME dynamiques** et très performantes qui intègrent l'économie circulaire dans leur activité.

MODÈLE D'AFFAIRES

LES TENDANCES

Mode de vie en constante évolution et attentes nouvelles – Développement de la vente à emporter – Nécessité de réduire le gaspillage – Garantir la sécurité alimentaire – Insérer l'économie circulaire dans la conception de nos produits avec des matériaux recyclables – Réglementations strictes

LES RESSOURCES

CAPITAL FINANCIER

Un Groupe Industriel français familial
Un actionnariat diversifié grâce à la cotation sur EuroNext Growth avec une capitalisation boursière à fin décembre 2021 de 502 M€

CAPITAL MANUFACTURIER

– 20 sites de production dans 8 pays en Europe. Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production
– Plusieurs filiales de distribution

CAPITAL HUMAIN

En 2021, le Groupe compte 2 900 salariés dont 40 % en France et 60 % hors France. Les salariés ont continué leur mission citoyenne d'approvisionnements de l'industrie alimentaire pour tous lors de la crise COVID. La formation continue est un axe du développement du capital humain au sein du Groupe.

CRÉATION DE VALEUR

CAPITAL FINANCIER

Une structure financière saine et des résultats solides permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

CAPITAL MANUFACTURIER ET DE DISTRIBUTION

3 nouveaux sites en France et un en Belgique grâce à l'acquisition du groupe Gault et Frémont, leader de la sacherie.

CAPITAL HUMAIN

280 nouveaux collaborateurs en CDI
Un effectif moyen 2021 de près de 2 590 collaborateurs ;
Plus de 30 nationalités
Temps partiel : 4,5 % de l'effectif
Des équipes spécialistes du carton et du plastique
+ 42 800 heures de formation

Au sein de cette organisation, une culture de responsabilité et d'innovation s'appuie sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie à ses filiales dans le respect **des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect.** Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la

contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un groupe qui croît régulièrement par acquisition.

L'ambition du Groupe, de tous ses collaborateurs et collaboratrices est de toujours renforcer sa position de référent européen des solutions d'emballage alimentaire au service de ses clients, des consommateurs et de la planète.



Une organisation spécialisée par marché et par pays au service des clients

Le secteur de l'emballage : Des solutions d'emballage alimentaire qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et de modes de consommations

Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur du matériel : Des solutions de conditionnement et de transport destinées aux collectivités et à la restauration collective

Qualité – Gamme – Service

Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité, la réactivité et la qualité et intégrant l'économie circulaire

CAPITAL INVESTI

Chaque année, le Groupe investit entre 5 % et 8 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits. La cellule innovation a été renforcée afin de réfléchir aux produits de demain.

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à :

- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
- Tous les produits fabriqués sont éco-conçus
- Une réduction de 40 % du poids de ses emballages
- Le lancement en 2020 de la gamme Dualipack carton/plastique
- Des circuits fermés d'eau
- Une récupération de la chaleur pour chauffer les bâtiments.

CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

Un ancrage territorial fort et historique
Une prise en compte des parties prenantes

CAPITAL INTELLECTUEL

De nouveaux produits sont protégés par des nouvelles marques, des brevets, des noms de domaine et des dessins et modèles. Plus de 430 titres sont détenus en 2021. De nombreux partenariats mis en place pour un écosystème qui vise à élargir toujours plus son offre.

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

100 % des emballages recyclables, réutilisables ou compostables.
Des emballages en PET et PP 100 % recyclables.
30 % minimum de RPET intégré dans les emballages en PET.
Partenariat exclusif en Europe avec "Prevented Ocean Plastic™", 830 millions de bouteilles plastique ne finiront pas leur vie dans l'océan. Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel.
Des emballages carton certifiés FSC® et Imprim'vert®.

CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

- Une présence au sein des syndicats professionnels et des discussions avec des éco-organismes.
- Une écoute permanente des clients par le biais d'enquêtes et de rencontres pour comprendre leurs besoins.

DÉMARCHE GLOBALE

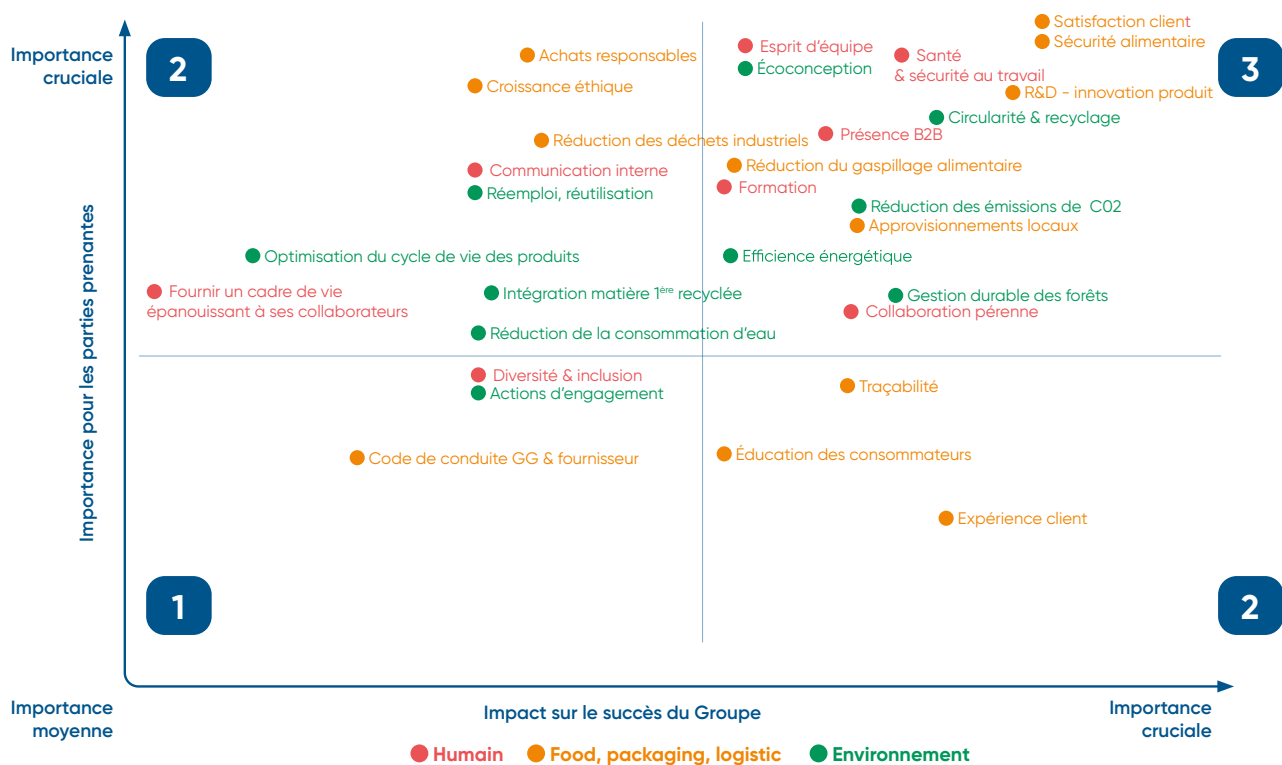


Le Groupe Guillin, en tant **qu'acteur de l'économie circulaire**, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que social et sociétal. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, etc... – pour assurer la meilleure performance sur ces sujets.

Au sein du Groupe, l'échange et la discussion sont encouragés et le partage d'expérience favorisé.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 6 page 14) auxquels le Groupe est confronté et répond aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il répond à leurs attentes. En voici l'expression à travers la grille de matérialité du Groupe :

Grille de matérialité



Des questionnaires sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur Matériels).

Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans

lequel chacune des filiales inscrit ses plans d'actions. Ces axes sont traités en regard des objectifs de développement durable (ODD) afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le Groupe contribue majoritairement à l'ODD 9. En effet, l'innovation est une de ses priorités.

Le Groupe a orienté son travail, prioritairement sur les 4 axes suivants :

- conduire notre développement avec éthique et conformité,
- optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux,
- mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de vie sûr et épanouissant et,
- préserver l'environnement dans nos activités.

PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation est traitée dans le reporting. Seules les sociétés acquises en 2021 sont exclues. Les données environnementales ne concernent que les sites de production.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe est devenu l'actionnaire unique des sociétés du Groupe Gault et Frémont - leader dans le domaine de la sacherie - et comprenant quatre sites de production à travers trois sociétés françaises : Gault et Frémont, Montgolfier Fils et Cie et Emballages du Dauphiné et une société belge Intersac.

L'intégralité du périmètre comprend donc 16 sites de production et 2 642 collaborateurs au 31 décembre 2021.

En outre, le Groupe n'a pas pu intégrer les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, compte tenu de la date de parution de la loi sport du 2 mars 2022.

De plus, les sujets relatifs à la précarité alimentaire, à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable ne sont pas dans le périmètre des enjeux du Groupe.

La pandémie mondiale de la Covid-19 s'est prolongée sur l'année 2021 et le Groupe a poursuivi sa mission d'assurer la continuité des approvisionnements de l'industrie alimentaire dans le respect des règles de confinement et de sécurité en découlant.

La crise a remis au centre des enjeux et des attentes des consommateurs la fonction sanitaire des emballages qui protègent les aliments.

GOVERNANCE DE LA RSE

La responsabilité en matière sociale, sociétale et environnementale est déléguée au plus près du terrain pour plus d'efficacité. À ce titre, le Directeur Général de chaque filiale a directement la responsabilité de ces sujets et s'appuie sur des collaborateurs dédiés, formés et nommés à cet effet. Pour les filiales :

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Directeur Ressources Humaines Groupe ;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux ;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun et optimiser processus et échanges. Toutefois, elle tient compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin et de leur diversité.

Depuis sa création, notre Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été forte et a permis au Groupe de se construire une réputation exemplaire.

Le Groupe prend également en compte les législations anti-corruption nationales qui existent dans la majorité des pays où il est présent.

1- ENJEUX SOCIÉTAUX : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local, l'encadrement étant par définition plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

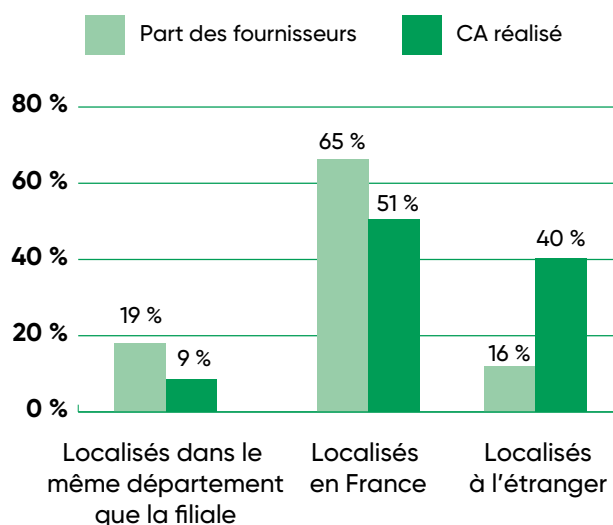
Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité. Pour intégrer au mieux ces jeunes recrues, les sociétés du Groupe proposent des événements de cohésion d'équipe entre tuteurs, apprentis et stagiaires.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local en fonction des besoins identifiés. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle en région où les sociétés du Groupe sont implantées.

Ainsi en 2021, les filiales françaises ont cartographié leurs fournisseurs : pour la France, 19 % de leurs fournisseurs sont situés dans le même département qu'elles, pour des achats représentant 9 % du montant total de leurs dépenses et 84 % des achats sont réalisés dans le pays d'origine de la filiale favorisant ainsi le développement local.

L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.

Localisation des fournisseurs



Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner des fournisseurs et sous-traitants ayant le même niveau d'exigences sociales et environnementales que lui.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs importants à dimension nationale voire internationale avec des niveaux d'exigences reconnus sur le marché et gérés au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque ni la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

Le Fonds de dotation Groupe Guillin, créé en décembre 2018, a notamment pour objet de restaurer et sauvegarder le patrimoine architectural, culturel, industriel, et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe Guillin a des activités ou avoisinant. Dans ce cadre, au cours de l'année 2021, il a participé au financement de deux projets de restauration d'ouvrages historiques situés dans des villages proches du berceau historique du Groupe.

1.2 BÂTIR DES COLLABORATIONS DURABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES



Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'insérer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

À titre d'exemples :

- La société Alphaform, installée dans la vallée du Rhône, a mis en place la navigation fluviale pour l'approvisionnement de certaines matières. En six mois, ce sont ainsi plus de 210 conteneurs qui sont arrivés à Lyon par le Rhône et non par la route, un mode de transport responsable qui a permis de diviser la quantité de carburant par 2 et les émissions de CO₂ par 2,2. Cette expérience sera reconduite en 2022 pour continuer de limiter son empreinte carbone.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation, Polyvia...) et discute avec des éco-organismes (Citéo) pour favoriser l'éco-conception,

la recyco-conception de ses solutions. Par ailleurs, les filiales concernées ont soit obtenu la certification Clean Sweep® -ce programme adapté aux méthodes des industriels de la filière plastique vise à diffuser et à systématiser les bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés - soit adhéré à ce programme.

Le label MORE obtenu en 2021, premier label européen lancé par la Fédération de la Plasturgie et des Composites qui valorise l'action des plasturgistes pour l'économie circulaire et l'intégration de plastiques recyclés dans la production, vient saluer nos engagements pour réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nos produits en favorisant l'utilisation de matières premières recyclées.

Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions des tendances de consommation en offrant de nouvelles solutions adaptées aux besoins de ses clients. Il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire.

Le Groupe Guillin, dans sa démarche d'innovation, s'attache à concevoir des emballages responsables.

"Pour 59 % des Français, un emballage responsable est avant tout un emballage recyclable, pour 42 % un emballage contenant des matériaux recyclés", d'après une étude commandée par le Groupe à la société Arcane en juin 2020.

- Les solutions Guillin sont donc du point de vue des personnes interrogées 100 % responsables : les emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une **alternative écologique et économique**.
- Pour répondre aux tendances des consommateurs et offrir de la lisibilité, le Groupe a mis en place ses propres labels ALTER ECO avec chacun leur propre logique de cycle, celui de l'économie circulaire, celui de l'utilisation ou de la nature (voir paragraphe 2.2 p. 32).

L'économie circulaire est au cœur de la législation récente. Il est donc fondamental que les outils de production du Groupe soient réactifs et que des produits développés pour un client dans un pays puissent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et

à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin) et le carton est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four. Le carton est quant à lui issu de filières certifiées et imprimé selon les critères Imprim'Vert®. Les filiales Guillin Romania et Alphaform ont obtenu en 2021 la certification FSC®. La filiale Socamel est en passe d'obtenir le Long Time Label qui témoigne de la fiabilité de ses machines destinées à la restauration collective : réparables et en rupture avec l'obsolescence programmée.

La filiale Guillin Emballages a obtenu le niveau Or lors de sa cotation par Ecovadis en 2021 la classant dans les 3 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation traduisent un niveau de performance régulier tant en matière d'environnement, de social, d'éthique que d'achats responsables.

1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales selon lesquelles les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).



LE RESPECT

Le Groupe développe ses activités selon un modèle économique qui respecte l'Homme et la nature sur le long terme. **Respecter l'Homme**, c'est veiller au bien-être de ses salariés et entretenir des liens de proximité, de responsabilité et de solidarité avec la société civile et ses partenaires.

Respecter la Nature, c'est préserver les ressources naturelles, créer des emballages fabriqués de manière responsable et durable et s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire **des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

L'EXCELLENCE

Depuis sa création, en 1972, le Groupe exerce **un même métier : concevoir, fabriquer et distribuer des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

LA PERFORMANCE

Le Groupe développe au quotidien le goût de la qualité et du travail bien fait, le sens de l'efficacité et de l'engagement. **La performance guide ses actes et ses comportements**.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Dialogue, écoute et partage sont au cœur du management. Initiative, liberté d'expression, engagement et adhésion au projet d'entreprise nourrissent la performance collective.

L'OUVERTURE AU PROGRÈS

L'ouverture au progrès permet au Groupe d'être visionnaire car il est l'horizon qui fait avancer l'entreprise : progrès technique et scientifique, progrès humain, progrès sociétal.

1.4 DROITS DE L'HOMME



Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

Le Groupe a une vision sociétale de sa mission et effectue des choix engagés en ce sens. Le partenariat Prevented Ocean Plastic™ (POP) en est le meilleur exemple, permettant au Groupe Guillin d'intégrer de la matière recyclée issue des

plastiques collectés sur les côtes d'Indonésie les plus sinistrées. C'est ainsi l'équivalent de 830 millions de bouteilles qui ne termineront pas dans l'océan chaque année et qui feront vivre des populations locales. C'est un partenariat pour l'écologie mais aussi un partenariat engagé et solidaire vecteur de travail pour les populations locales. L'engagement éthique de ce partenariat est garanti par l'organisme certificateur Ocean Cycle®.

2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : S'IL EST TRIÉ, COLLECTÉ, RECYCLÉ, LE PLASTIQUE DEVIENT SA PROPRE RESSOURCE



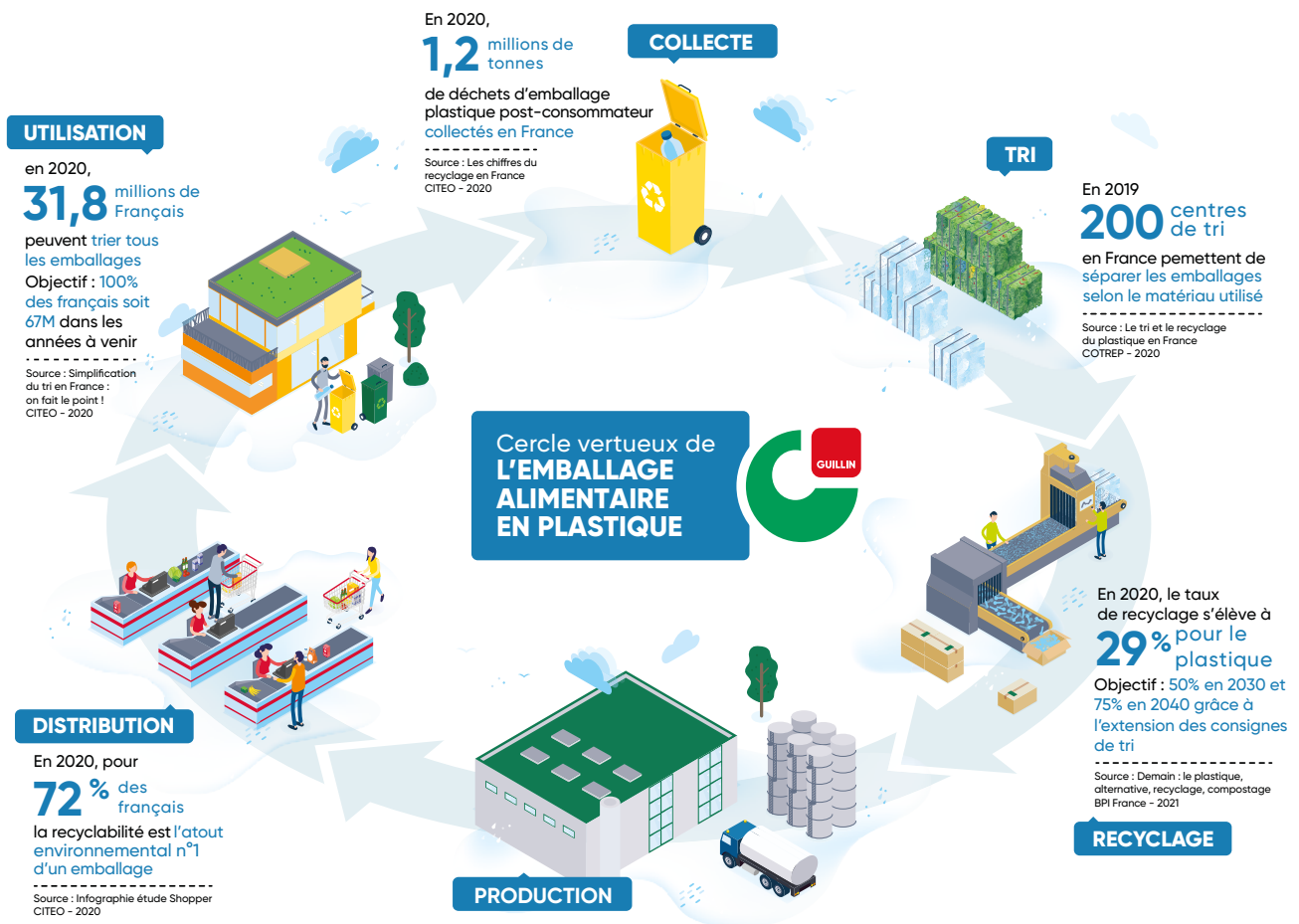
Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, de protection sanitaire et d'intégrité des produits, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et de plus en plus de respect de l'environnement.

Le secteur d'activités "matériels" du Groupe ne se désolidarise pas de l'engagement environnemental, et anticipe donc également les attentes des clients pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

2.1 DES SOLUTIONS D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RESPONSABLES



Le cycle de vie des solutions d'emballages proposées par le Groupe est au cœur de l'économie circulaire et peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma permet de visualiser la complexité des enjeux du recyclage et les différents rôles des parties prenantes du processus.

Les emballages du Groupe sont :

100 % recyclables (PET et PP) comme en atteste le label ALTER ECO RECYCLE. Les emballages en PET sont composés d'au minimum 30 % de matière recyclée (RPET), ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage pouvant varier en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques.

Le Groupe intègre dans ses emballages un RPET de qualité, recyclé à partir de **collectes réalisées près des côtes en Indonésie**. Grâce à ce partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™, ce sont des milliers de tonnes de plastique, soit l'équivalent de 830 millions de bouteilles, qui ne termineront pas dans l'océan chaque année et qui feront vivre des populations locales. Le processus dans son ensemble est certifié par Ocean Cycle®, qui en garantit l'éthique sociale et la traçabilité produit.

Un collecteur de PET, accessible à tous les salariés, a par ailleurs été installé dans certaines filiales. Il accepte seulement les emballages transparents : bouteilles et barquettes. L'intérêt de cette collecte post consommateur est de séparer le PET transparent des autres plastiques pour l'envoyer directement chez un recycleur. Grâce à ce collecteur de PET installé dans les filiales, ce sont près de 300 kilogrammes de CO₂ qui ont été économisés au cours de l'année 2021.

Toutes les filiales réalisant des emballages papier/carton sont certifiées, témoignant d'une démarche collective pour la valorisation, la traçabilité et la gestion durable des forêts. Les cartons sont issus de forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfiques et économiquement viables.

Thiolat a également un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCOCONÇUS



"L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie" (AFNOR, 2004). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Le Groupe Guillin a intégré l'écoconception dès son origine :

- En réduisant le poids des produits : les poids des solutions plastique de la filiale anglaise Sharpak Aylesham ont été réduits de plus de 10 % entre 2015 et 2020, il en va de même pour la société Thiolat qui a lancé en 2015 sa gamme "essentielle" en moyenne 10 % plus légère que la gamme traditionnelle ;
- En optimisant l'empreinte carbone des transports en réduisant le pas d'empilage des emballages ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton,
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommatrices d'énergie.

La cellule innovation, pilotée au niveau du Groupe et composée d'ingénieurs de plusieurs filiales du Groupe, continue son travail de recherche et de développement. Elle a notamment pour objectif d'assurer une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et d'identifier les solutions de demain. Le Groupe Guillin propose en plus de sa gamme historique 100 % recyclable des gammes biosourcées (label ALTER ECO BIO) composées d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclable (emballages en carton ou en carton/PET) et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage.

Le Groupe Guillin propose enfin des produits réutilisables (label ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019 sur le plastique à usage unique.

3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

3.1 EMPLOI

Effectifs fin de période



Effectifs par catégorie	2020	2021
Cadres	300	334
Non-cadres	2 226	2 308
Total	2 526	2 642

Au 31/12/2021, le Groupe employait 2 445 personnes en contrat à durée indéterminée, 178 personnes en contrat à durée déterminée et 19 alternants.

L'effectif des sites de production représente 95 % de l'effectif total du Groupe.

Répartition des effectifs hommes / femmes

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

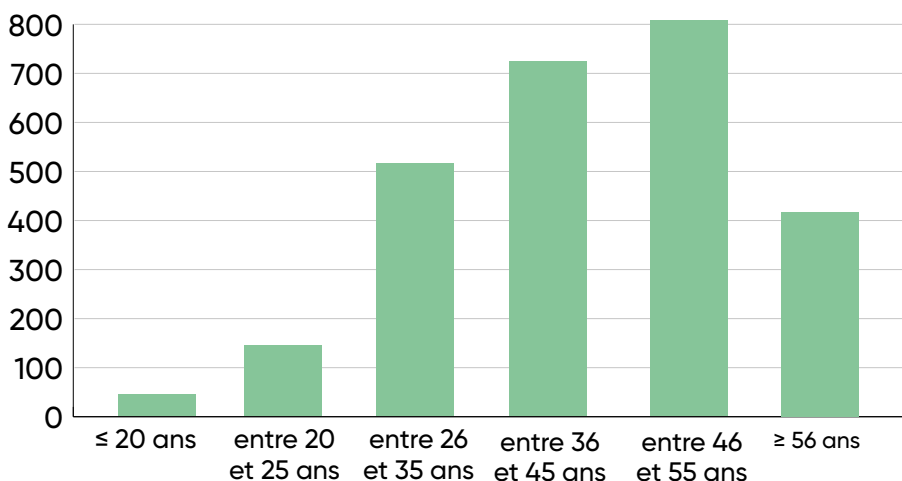
Parité H/F sur l'effectif global	Hommes	Femmes	Total
2020	1 629 64 %	898 36 %	2 526 100 %
2021	1 699 64 %	943 36 %	2 642 100 %

Parité H/F sur l'effectif cadre	Hommes	Femmes	Total
2020	220 73 %	80 27 %	300 100 %
2021	235 70 %	99 30 %	334 100 %

Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs	≤ 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	≥ 56 ans
2020	26 1 %	156 6 %	530 21 %	682 27 %	761 30 %	371 15 %
2021	40 2 %	149 6 %	510 19 %	724 26 %	807 31 %	412 16 %

Pyramide des âges



Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2020	1 113 43 %	1 449 57 %
2021	1 160 44 %	1 482 56 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie
2020	1 504 59 %	1 058 41 %
2021	1 559 59 %	1 083 41 %

Ancienneté des effectifs

Répartition des effectifs	≤ 2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	> 21 ans
2020	710 28 %	442 18 %	346 14 %	397 16 %	233 9 %	398 16 %
2021	737 28 %	502 19 %	359 14 %	372 14 %	266 10 %	406 15 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 10,61 ans traduisant la fidélité des collaborateurs. Elle était de 10,82 ans en 2020.

Les départs se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2021 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, décès, départs pendant période d'essai...)
2020	137	58	141	61
2021	230	43	136	62

2021	Effectif total	France	Reste de l'Europe
Taux d'entrées	10,61 %	8,54 %	12,24 %
Taux de départs ^(a)	17,87 %	12,25 %	22,27 %
Dont départs volontaires ^(b)	9,82 %	4,92 %	13,68 %
Dont départs involontaires ^(c)	2,81 %	2,07 %	3,39 %
Taux de rotation 2020 ^(d)	10,63 %	9,50 %	11,52 %
Taux de rotation 2021 ^(d)	14,24 %	10,39 %	17,26 %

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

Taux de départs : nombre de départs de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

(a) Tous motifs

(b) Démissions

(c) Licenciements, fin de période d'essai

(d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2

2021 En nombre	Recrutements		Départs	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Effectif total	280	292	333	136
France	99	117	81	59
Reste de l'Europe	180	175	252	77

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

Rémunérations

Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2020	2021
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	124 752*	128 672*

* Périmètre RSE

La politique de rémunération du Groupe Guillin s'attache à rémunérer les salariés aux conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la réglementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail

En raison de la diversité des secteurs d'activité du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, les collaborateurs du Groupe Guillin relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations.

Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des contrats à durée déterminée pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages de fruits et légumes par exemple) ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. Les sociétés favorisent le covoiturage en aménageant les horaires des collaborateurs dans la mesure du possible, en dehors de la période de Covid-19. Pour la sécurité des collaborateurs, le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales et à la réglementation pendant toute la pandémie lorsque cela était possible.

Absentéisme



Les maladies représentent la majorité des heures d'absence.

Au total, les heures d'absence représentent environ 5,45 % des heures travaillées dans le Groupe (en légère baisse par rapport à 2020, où le taux était de 5,90 % malgré les arrêts de travail liés à la pandémie de la Covid-19).

Absence	Maladie	Accident du travail (*)	Maladies professionnelles	Total
2020	91,4 %	7,0 %	1,6 %	100 %
2021	92,4 %	5,7 %	1,9 %	100 %

*Incluant les accidents de trajet représentant en 2020 0 % des absences et en 2021 0,34%

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée. Le Groupe assure également la continuité de l'emploi pour ses collaborateurs souffrant de maladies graves et chroniques, des mi-temps thérapeutiques peuvent être mis en place au cas par cas en lien avec la médecine du travail.

Par ailleurs, les salariés sont équipés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur

mesure). Dans le contexte de la pandémie, des équipements de protection spécifiques ont été mis à disposition du personnel.

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les effets.

3.3 RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont gérées au niveau local dans chacune des filiales et font l'objet d'un suivi du Groupe. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple sur :

- l'épargne salariale,
- l'égalité professionnelle homme femme,
- l'aménagement du temps de travail.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance.

Par ailleurs, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction de manière régulière.

3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ



Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Les filiales anglaises et l'une des filiales espagnoles sont certifiées OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs

collaborateurs. Entre 5 et 8 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous !

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales en matière d'établissement et de consultation du CSE, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer, le cas échéant, sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de santé. L'amélioration des taux montre les résultats de cette sensibilisation permanente.

Le Daily Management System (DMS), un outil permettant la gestion de la performance, en tenant compte notamment du volet sécurité, est mis en œuvre dans la plupart des sites du Groupe. Il s'agit d'un processus quotidien qui permet d'impliquer chaque salarié dans la prévention des risques d'accidents. Chaque jour des observations sécurité sont reportées sur un tableau, puis sont analysées pour définir un plan d'actions adapté.

Au cours de l'année 2021, il y a eu 90 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de Gravité ⁽²⁾
2020	21,14	0,65
2021	22,39	0,51

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

⁽²⁾ Nombre de jours d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

Certaines filiales ont mis en place une arborescence afin de classer les accidents de travail et d'analyser les causes de ces accidents. Des formations sont organisées pour sensibiliser le personnel.

Les nouveaux collaborateurs suivent également ces formations de manière systématique.

De même un registre des presque-accidents c'est-à-dire des accidents qui nécessitent des soins mais sans arrêt de travail a permis de qualifier les risques et de mettre en place des actions afin d'éviter que

ces presque-accidents ne se reproduisent afin de faire baisser le taux de gravité.

Le Groupe se mobilise, pendant cette crise sanitaire, en prenant les mesures nécessaires pour protéger ses salariés en appliquant les gestes barrières, l'interdiction des déplacements, les mesures de distanciation, etc. qui permettent de poursuivre les activités en toute sécurité. Ces mesures sont revues régulièrement en fonction des évolutions du protocole sanitaire en entreprise.

3.5 FORMATION



Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d’emballages alimentaires ou l’assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites. Pour les autres métiers, des formations en langue, management, techniques de vente sont déployées.

En 2021, le Groupe Guillin a mis en place une plateforme de formation en ligne à destination des commerciaux.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d’arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 35 % du temps de formation traite de ces thématiques. Ces formations sont notamment réalisées en interne par des personnes qualifiées. Des formations et sensibilisation à la conduite routière du personnel concerné ont été organisées.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers lors des entretiens professionnels.



Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance : 46 stagiaires en 2021 contre 23 en 2020.

3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES



L’adhésion au projet du Groupe Guillin s’affranchit des différences culturelles. C’est pourquoi, dans le Groupe aucune discrimination, tant à l’embauche que dans

la gestion quotidienne des ressources humaines, n’est tolérée et seule la compétence compte à l’exclusion de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables de ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l’égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

	Part des femmes dans les effectifs au 31/12 de l’année	Part des femmes dans l’effectif cadre au 31/12 de l’année
2020	37 %	27 %
2021	37 %	30 %

Il s’attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l’insertion des personnes handicapées dans l’entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 59 personnes handicapées, correspondant à 2 % de l’effectif au 31/12/2021.

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant

en tous points les conventions internationales, en particulier en matière de droit du travail. À ce titre, sont librement exercés la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n’est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées à l'article R.225-105 du Code de Commerce.

4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interactions avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler la qualité de l'air autour de ses sites de production
- réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités en paragraphe 2 de cette déclaration.

Les problématiques environnementales sont donc traitées afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée par le Directeur Général en local, notamment du fait même de l'activité industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles que la DREAL, est respectée.

Du fait de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par le bien-être animal.

Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Une filiale majeure française ainsi que deux filiales anglaises sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001 et d'autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences en matière d'assurances. En 2021, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

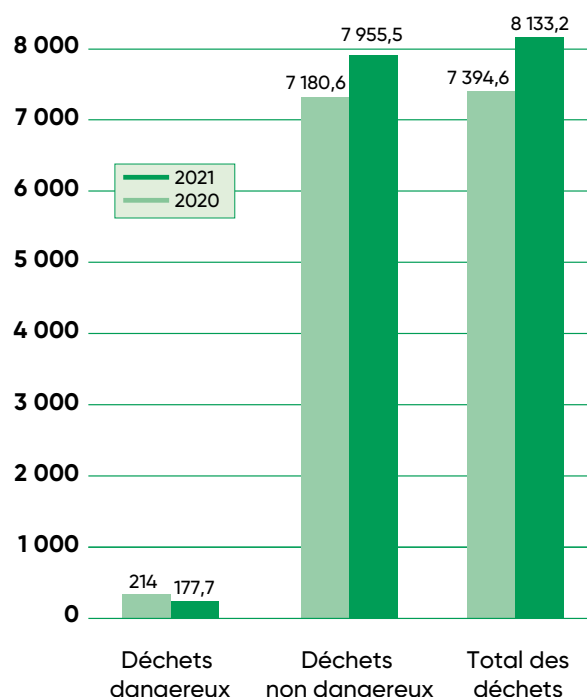
La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives, si nécessaires.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs anti-feu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement.

Prévention, recyclage et élimination des déchets

Déchets industriels produits par le Groupe en tonnes



Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques plastique liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité "matériels" sont valorisés par un acteur de proximité.

La lecture des flux de déchets a été revue et la priorité est donnée à la valorisation matières.

Il convient de rappeler que Thiolat a un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

Les chiffres de 2021 sont cohérents avec la hausse de chiffre d'affaires entre 2020 et 2021.

Types de déchets		Fin de vie	2020	2021
Déchets Non Dangereux		Réutilisation*	10 %	12,6 %
		Recyclage ou valorisation matière	45,5 %	43,7 %
		Valorisation énergétique	26,2 %	21,6 %
		Enfouissement	18,2 %	22,2 %
Déchets Dangereux		Réutilisation*	30,9 %	36,1 %
		Recyclage ou valorisation matière	37,5 %	36,8 %
		Valorisation énergétique	30 %	11,2 %
		Enfouissement	1,60 %	16 %**

*Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau

**La hausse de l'enfouissement est due à des contraintes locales.

4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et le choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectuées. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisées. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques, pour la France, et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique. D'ailleurs les sociétés Veripack en Espagne et Sharpak Aleysham en Angleterre fonctionnent avec 100 % d'énergie renouvelable ce qui représente 16 % de l'énergie renouvelable du Groupe.

Plusieurs sociétés ont réalisé des investissements importants afin de renouveler leurs compresseurs et ainsi baisser leur consommation électrique.

	2020		2021	
	en MWh	en %	en MWh	en %
Consommation d'électricité	198 240	93,5 %	223 475	93,5 %
Consommation de gaz	11 406	5,4 %	13 022	5,4 %
Consommation de fuel	3 300	1,6 %	3 711	1,5 %

La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé avec une consommation maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau

des installations sanitaires). De plus, les filiales spécialisées dans l'emballage carton réalisent un suivi quotidien des consommations dans le but de maîtriser l'utilisation de l'eau pour le lavage des encres.

	2020	2021
Consommation d'eau en m ³	72 844	78 258

4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre. À court terme le Groupe vise une réduction de l'émission de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 soit une baisse d'environ 3 % par an grâce à ses démarches de

maîtrise des consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes et en lien avec les réglementations locales. En effet, ces fluides sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels.

Pour cette année 2021, les émissions ont été calculées sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME. En 2021, le site de production KIV Verpackungen a été intégré au périmètre.

Le bilan est en baisse de 11 % à isopérimètre par rapport à 2020.

	2020 (isopérimètre de 2019)	2021 (isopérimètre de 2020)
Emissions de gaz à effet de serre	59 226 tonnes équivalent CO ₂	55 222 tonnes équivalent CO ₂
Périmètre 1 : émissions directes	9 %	10 %
Périmètre 2 : émissions indirectes	91 %	90 %

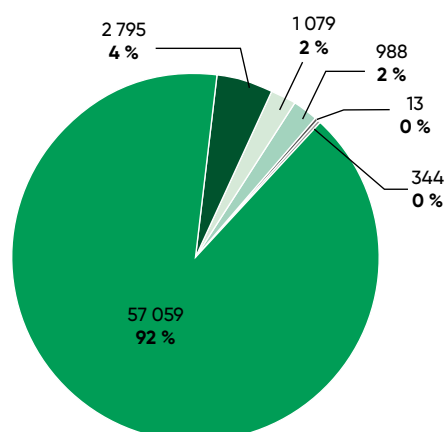
91% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'électricité. En effet, l'électricité produite en France présente un facteur d'émission plus favorable que pour les autres pays européens en raison de l'énergie nucléaire encore majoritaire dans le bouquet énergétique.

Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du

froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes qui représentent en 2021 2 947 tonnes équivalent CO₂ pour la partie fabrication des matériels (introduction de fluides neufs) et 675 tonnes équivalent CO₂ pour la maintenance des matériels. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source à périmètre global

- Électricité
- Gaz
- Fuel
- Carburant
- Fluides frigorigènes
- GPL/propane



Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GROUPE GUILLIN SA (ci-après "entité") et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC Inspection sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

1- RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le "Référentiel") par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

2- INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

3- RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

4- NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 02 février et le 13 avril 2022 pour une durée d'environ sept jours/homme.

Nous avons mené quinze entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 14 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests ; au niveau des GES, nous avons vérifié 28 % des données consolidées à isopérimètre 2020 et revu le processus sur le périmètre étendu en 2021 ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 14 avril 2022

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

⁽¹⁾ Pour les Informations sociales : Guillin Polska, Guillin Emballages, Veripack

Pour les Informations environnementales : Guillin Polska, Guillin Emballages, Veripack, Alphaform

⁽²⁾ Emploi (Effectifs fin de période, Effectifs par catégorie, Répartition des effectifs hommes/femmes, Répartition des effectifs par âge, Répartition des effectifs par zone géographique, Ancienneté des effectifs sur l'effectif total), Organisation du travail (Taux d'absentéisme), Santé et Sécurité, Formation (Nombre d'heures de formation, Nombre heures de formation moyen/salarié), Pollution et gestion des déchets, rejets et nuisances (Total des déchets industriels), Utilisation durable des ressources (Consommation d'électricité, Consommation de gaz, Consommation de fuel, Consommation d'eau), Changement climatique et adaptation aux conséquences du changement climatique (Emission de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO2)

COMPTES CONSOLIDÉS

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		2021	2020
Produits des activités ordinaires	Note 17	740 898	618 954
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		12 868	- 7 037
Production immobilisée		858	873
Achats consommés	Note 18	- 361 513	- 247 262
Autres achats et charges externes	Note 19	- 119 223	- 103 151
Impôts et taxes		- 6 002	- 8 231
Charges de personnel	Note 20	- 152 236	- 134 914
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 21	- 36 521	- 34 332
Autres produits et charges d'exploitation	Note 22	1 165	532
Résultat opérationnel courant		80 294	85 432
Autres produits opérationnels	Note 23	0	0
Autres charges opérationnelles	Note 24	0	0
Résultat opérationnel		80 294	85 432
Coût de l'endettement financier net	Note 25	- 709	- 467
Autres produits financiers	Note 26	822	1 107
Autres charges financières	Note 27	- 1 078	- 2 034
Résultat avant impôt		79 329	84 038
Impôt sur le résultat	Note 28	- 20 533	- 21 628
Résultat net		58 796	62 410
Attribuable au Groupe		58 054	62 018
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		742	392
Résultat par action (en euros)	Note 30	3,14	3,36
Résultat dilué par action (en euros)	Note 30	3,14	3,36

2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net de la période	58 796	62 410
Écarts de conversion	5 000	- 5 020
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	15	25
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	1 413	- 2 240
Effet d'impôt	- 216	533
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	6 212	- 6 702
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	65	556
Effet d'impôt	- 15	- 142
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	50	414
Résultat global	65 058	56 122
Dont attribuable au Groupe	64 271	55 732
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	787	390

3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	Note 4	159 497	100 029
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	19 983	12 044
Immobilisations corporelles	Note 5	266 828	238 913
Droits d'utilisation des actifs	Note 5	9 030	9 502
Autres actifs financiers non courants	Note 6	426	369
Impôts différés	Note 28.3	586	1 117
Total des actifs non courants		456 350	361 974
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	134 285	88 578
Créances clients	Note 8	156 891	129 354
Créances d'impôt sur les sociétés		2 429	3 346
Autres créances et actifs courants	Note 9	12 490	8 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 32.4	84 748	118 445
Total des actifs courants		390 843	348 699
Total actif		847 193	710 673

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		416 489	363 471
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		58 054	62 018
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		490 960	441 906
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		43	- 2
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		742	392
Intérêts ne conférant pas le contrôle		785	390
Total capitaux propres		491 745	442 296
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	11 275	10 714
Autres provisions non courantes	Note 12	4 150	2 840
Dettes financières à plus d'un an	Note 13.1	119 972	81 623
Dettes locatives à plus d'un an	Note 13.3	6 181	6 823
Impôts différés	Note 28.3	19 054	12 183
Total Passifs non courants		160 632	114 183
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 12	863	816
Dettes financières à moins d'un an	Note 13.1	30 878	23 157
Dettes locatives à moins d'un an	Note 13.3	2 958	2 731
Dettes fournisseurs	Note 14	104 894	71 723
Dettes d'impôt sur les sociétés		3 118	4 004
Autres dettes et passifs courants	Note 15	52 105	51 763
Total Passifs courants		194 816	154 194
Total capitaux propres et passifs		847 193	710 673

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		2021	2020
Résultat net consolidé		58 796	62 410
Dotations nettes aux amortissements, pertes de valeurs nettes sur actifs non courants et dotations nettes aux provisions	Note 21	36 521	34 332
Plus values et moins values de cessions		125	432
Autres produits et charges calculés	Note 32.1	- 959	- 73
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		94 483	97 101
Coût de l'endettement financier net		709	467
Charge d'impôt (y compris différés)		20 533	21 629
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		115 725	119 197
Impôts nets versés	Note 32.2	- 17 635	- 22 404
Variation des stocks nets de dépréciation		- 28 872	5 048
Variation des clients nets de dépréciation		- 13 216	2 229
Variation des dettes fournisseurs		22 326	- 11 514
Variation des autres dettes et créances		- 7 604	631
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 27 366	- 3 606
Flux net de trésorerie généré par l'activité		70 724	93 187
Acquisitions d'immobilisations		- 33 996	- 23 089
Augmentation des droits d'utilisation des actifs		- 1 727	- 4 728
Cessions d'immobilisations		147	560
Variation des créances et dettes sur immobilisations		393	- 1 340
Acquisitions de filiales	Note 32.3	- 64 176	- 13 841
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 99 359	- 42 438
Nouveaux emprunts		75 001	10 000
Remboursements emprunts		- 63 285	- 20 653
Augmentation des dettes locatives		1 727	4 728
Remboursements de dettes locatives		- 3 285	- 2 979
Intérêts payés		- 720	- 479
Dividendes versés		- 16 838	- 5 645
Rachats et ventes d'actions propres		- 14	12
Autres mouvements		347	371
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 7 067	- 14 645
Incidence des écarts de conversion		2 280	- 2 077
Variation nette de la trésorerie		- 33 422	34 027
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Note 32.4	117 952	83 925
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 32.4	84 530	117 952

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 01/01/2020	11 488	4 929	330 380	- 277	411	- 223	- 658	45 698	391 748	195	391 943
Résultat net								62 018	62 018	392	62 410
Autres éléments du résultat global					- 5 018	- 1 682	414		- 6 286	- 2	- 6 288
Résultat global					- 5 018	- 1 682	414	62 018	55 732	390	56 122
Affectation résultat N - 1			45 698					- 45 698			
Distribution de dividendes			- 5 545						- 5 545	- 100	- 5 645
Actions propres			56	- 68					- 12		- 12
Autres mouvements			- 17						- 17	- 95	- 112
Au 31/12/2020	11 488	4 929	370 572	- 345	- 4 607	- 1 905	- 244	62 018	441 906	390	442 296
Au 01/01/2021	11 488	4 929	370 572	- 345	- 4 607	- 1 905	- 244	62 018	441 906	390	442 296
Résultat net								58 054	58 054	742	58 796
Autres éléments du résultat global					4 955	1 212	50		6 217	45	6 262
Résultat global					4 955	1 212	50	58 054	64 271	787	65 058
Affectation résultat N - 1			62 018					- 62 018			
Distribution de dividendes			- 16 638						- 16 638	- 200	-16 838
Actions propres			17	- 38					- 21		- 21
Autres mouvements			1 442						1 442	- 192	1 250
Au 31/12/2021	11 488	4 929	417 411	- 383	348	- 693	- 194	58 054	490 960	785	491 745

6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné

comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 30 juin 2021, Alterecopack SAS, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 100 % du Groupe Gault et Frémont, acteur référent en France et en Belgique de la conception, fabrication et distribution de sacs en papier, boîtes en carton et papier cuisson à destination principalement des métiers de bouche. Le Groupe Gault et Frémont, qui est composé de 3 sites industriels en France et d'un en Belgique, est consolidé par intégration globale à compter du 30 juin 2021.

La contribution de cette acquisition au Produit des Activités Ordinaires du Groupe s'élève à 41 M€ pour la période du 30 juin au 31 décembre 2021.

Le bilan d'ouverture provisoire relatif à l'acquisition des sociétés Gault et Frémont figure dans le tableau ci-après :

	Valeur provisoire des actifs et des passifs
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	57 111
Autres immobilisations incorporelles	8 920
Immobilisations corporelles	23 886
Droit d'utilisation des actifs	961
Autres actifs financiers non courants	42
Impôts différés	699
Total actifs non courants	91 619
Stocks et en-cours	16 835
Créances clients	14 321
Créances d'impôt sur les sociétés	113
Autres créances et actif courants	1 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 830
Total actifs courants	43 607
Provisions pour retraite et avantages similaires	- 980
Autres provisions non courantes	- 1 599
Dettes locatives à plus d'un an	- 501
Impôts différés	- 5 930
Total passif non courants	- 9 010
Provisions courantes	- 50
Dettes financières à moins d'un an	- 35 302
Dettes locatives à moins d'un an	- 476
Dettes fournisseurs	- 10 686
Dettes d'impôt sur les sociétés	- 8
Autres dettes et passifs courants	- 4 533
Total passif courants	- 51 055
Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris	75 161

⁽¹⁾ L'écart d'acquisition est en cours d'affectation.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2022. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2021.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>.

2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements vis-à-vis du personnel, des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en avril 2021. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci. L'impact au 31 décembre 2021 n'est pas significatif.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire en 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe

procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 5, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 12.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal

(monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "État du résultat global consolidé".

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode de l'écart d'acquisition partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de

rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité à mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué

du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Portefeuilles clients	10 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière ne trouve à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Tel qu'exigé par la norme IFRS 16, pour les biens utilisés au moyen d'un contrat de location dont la durée est supérieure à 12 mois et dont la valeur du droit d'utilisation est supérieure à 5 000 € :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location est comptabilisé au bilan en dettes locatives pour sa part à moins d'un an et à plus d'un an. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le scénario de

sortie est raisonnablement certain ;

- un droit d'utilisation sur contrats de location est également comptabilisé à l'actif. Il correspond à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi que d'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les actifs concernés sont les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

Une unité génératrice de trésorerie est un groupe identifiable homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le groupe a déterminé deux UGT qui correspondent aux deux secteurs opérationnels du Groupe :

- Emballages,
- Matériels.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque UGT. Cette valeur est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de chaque secteur d'activité.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Elle est affectée en priorité aux écarts d'acquisition comptabilisés et ne peut pas faire l'objet d'une reprise. Les dépréciations enregistrées au titre des

immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement dès lors que les indices de pertes de valeur n'existent plus.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de

la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et au passif sur la ligne "Dettes financières à moins d'un an".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

Contribution à la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises en France

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent sur la ligne "Impôts et taxes" du compte de résultat.

2.16 CAPITAUX PROPRES

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction

des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Les actifs sectoriels se composent des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2021 et 2020, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/12/2021	31/12/2020
GRUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK	France	100,00 %	100,00 %
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
EMBALLAGES DU DAUPHINE ⁽¹⁾	France	100,00 %	
GAULT ET FREMONT ⁽¹⁾	France	100,00 %	
GF EXPANSION ⁽¹⁾	France	100,00 %	
GRUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA	Pologne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ROMANIA	Roumanie	100,00 %	100,00 %
INTERSAC ⁽¹⁾	Belgique	100,00 %	
KIV VERPACKUNGEN	Allemagne	100,00 %	100,00 %
MONTGOLFIER FILS ET CIE ⁽¹⁾	France	100,00 %	
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK ROMSEY ⁽²⁾	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THERMOFLEX	Suisse	67,00 %	67,00 %
THIOLAT	France	100,00 %	100,00 %
THIOLAT IMOBILIARE	Roumanie	100,00 %	100,00 %
THIOLAT SL ⁽³⁾	Espagne	100,00 %	100,00 %
TRANSALPACK	Suisse	100,00 %	100,00 %
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Le 30 juin 2021, Alterecopack SAS, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 100 % du Groupe Gault et Frémont, acteur référent en France et en Belgique de la conception, fabrication et distribution de sacs en papier, boîtes en carton et papier cuisson à destination principalement des métiers de bouche. Ces nouvelles sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés à compter de cette date.

⁽²⁾ La société Flight Plastics a été renommée Sharpak Romsey à compter du 1^{er} juillet 2021.

⁽³⁾ La société Thiolat SL a été dissoute le 12 juillet 2021.

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2020	15 317	95 474	110 791
Acquisition ⁽¹⁾	305	16 269	16 574
Cession et mise au rebut	- 1 074	- 12	- 1 086
Écart de conversion	- 190	- 1 907	- 2 097
Autres ⁽²⁾	6 523	- 5 350	1 173
Au 31/12/2020	20 881	104 474	125 355

Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2020	8 733	4 445	13 178
Dotation ⁽³⁾	1 228		1 228
Reprise	- 1 074		- 1 074
Écart de conversion	- 50		- 50
Au 31/12/2020	8 837	4 445	13 282

Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2020	6 584	91 029	97 613
Au 31/12/2020	12 044	100 029	112 073

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2021	20 881	104 474	125 355
Acquisition	306		306
Cession et mise au rebut	- 79		- 79
Variation de périmètre ⁽⁴⁾	10 557	57 111	67 668
Écart de conversion	434	2 358	2 792
Autres	31		31
Au 31/12/2021	32 130	163 943	196 073

Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2021	8 837	4 445	13 282
Dotation ⁽³⁾	1 642		1 642
Reprise	- 79		- 79
Variation de périmètre	1 637		1 637
Écart de conversion	110	1	111
Autres			
Au 31/12/2021	12 147	4 446	16 593

Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2021	12 044	100 029	112 073
Au 31/12/2021	19 983	159 497	179 480

⁽¹⁾ Écart d'acquisition Thermoflex.

⁽²⁾ La ligne "Autres" comprend notamment l'affectation de l'écart d'acquisition au portefeuille clients avec impôt différé.

⁽³⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

⁽⁴⁾ Écart d'acquisition sur les sociétés Gault et Frémont.

Écarts d'acquisition	31/12/2021	31/12/2020
Secteur Emballages	150 028	90 599
Secteur Matériels	9 469	9 430
Total	159 497	100 029

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, le prix des matières premières est toujours fortement volatile entraînant de fortes variations de marge d'un trimestre à l'autre. Il est donc impossible de prévoir et de modéliser le prix futur des matières premières.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Par pays	Taux d'actualisation
Allemagne	5,1 %
Belgique	5,4 %
Espagne	5,7 %
France	5,4 %
Italie	6,5 %
Pays-Bas	5,2 %
Pologne	7,1 %
Portugal	6,3 %
Royaume-Uni	5,3 %
Roumanie	9,4 %
Suisse	4,6 %

Par secteurs opérationnels	Taux d'actualisation
Emballages	5,3 %
Matériels	5,3 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2021.

Analyse de sensibilité :

Une variation de + 1 % du taux d'actualisation et/ou de - 1 % du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à constater une dépréciation sur chacun des deux secteurs opérationnels du Groupe (UGT).

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2020	30 283	175 244	415 971	35 078	9 798	666 374
Acquisition		3 106	11 595	1 154	6 926	22 781
Cession et mise au rebut	- 15	- 788	- 5 778	- 879	- 277	- 7 737
Variation de périmètre	2 420	7 602	750	421		11 193
Écart de conversion	- 101	- 1 120	- 6 618	- 889	- 71	- 8 799
Autres		2 217	6 830	648	- 9 826	- 131
Au 31/12/2020	32 587	186 261	422 750	35 533	6 550	683 681
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2020	76	83 292	310 127	27 638		421 133
Dotation ⁽¹⁾	17	6 586	21 759	1 943		30 305
Reprise (y compris perte de valeur) ⁽²⁾		- 866	- 5 169	- 868		- 6 903
Variation de périmètre		4 425	750	421		5 596
Écart de conversion	- 2	- 240	- 4 550	- 607		- 5 399
Autres			22	14		36
Au 31/12/2020	91	93 197	322 939	28 541		444 768
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2020	30 207	91 952	105 844	7 440	9 798	245 241
Au 31/12/2020	32 496	93 064	99 811	6 992	6 550	238 913

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2021	32 587	186 261	422 750	35 533	6 550	683 681
Acquisition		4 002	12 268	1 244	16 143	33 657
Cession et mise au rebut		- 135	- 4 314	- 1 398		- 5 847
Variation de périmètre	1 440	26 475	29 260	1 972	729	59 876
Écart de conversion	96	364	6 899	281	20	7 660
Autres		1 003	6 172	584	- 7 664	95
Au 31/12/2021	34 123	217 970	473 035	38 216	15 778	779 122
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2021	91	93 197	322 939	28 541		444 768
Dotation ⁽¹⁾	16	7 290	22 106	1 920		31 332
Reprise (y compris perte de valeur) ⁽²⁾		- 126	- 4 133	- 1 369		- 5 628
Variation de périmètre		9 420	24 984	1 587		35 991
Écart de conversion	- 1	221	5 257	285		5 762
Autres			45	24		69
Au 31/12/2021	106	110 002	371 198	30 988		512 294
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2021	32 496	93 064	99 811	6 992	6 550	238 913
Au 31/12/2021	34 017	107 968	101 837	7 228	15 778	266 828

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

⁽²⁾ Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actifs :

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2020	4 401	4 714	1 105	10 220
Nouveaux contrats de location	2 330	885	1 513	4 728
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 52	- 356	- 359	- 767
Écart de conversion	- 23	- 121	- 21	- 165
Autres		- 61		- 61
Au 31/12/2020	6 656	5 061	2 238	13 955
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2020	598	1 302	390	2 290
Dotation	859	1 274	738	2 871
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 52	- 351	- 218	- 621
Écart de conversion	- 4	- 38	- 9	- 51
Autres		- 36		- 36
Au 31/12/2020	1 401	2 151	901	4 453
Valeurs nettes comptables au 31/12/2020	5 255	2 910	1 337	9 502

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2021	6 656	5 061	2 238	13 955
Nouveaux contrats de location	64	932	731	1 727
Variations de périmètre	30	799	132	961
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 5	- 313	- 506	- 824
Écart de conversion	132	110	1	243
Autres		- 126		- 126
Au 31/12/2021	6 877	6 463	2 596	15 936
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2021	1 401	2 151	901	4 453
Dotation	844	1 515	875	3 234
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 303	- 488	- 791
Écart de conversion	19	59		78
Autres		- 68		- 68
Au 31/12/2021	2 264	3 354	1 288	6 906
Valeurs nettes comptables au 31/12/2021	4 613	3 109	1 308	9 030

6- AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2020	11	357	368
Acquisition		3	3
Diminution		- 11	- 11
Variation de périmètre		9	9
Au 31/12/2020	11	358	369

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2021	11	358	369
Acquisition	1	32	33
Diminution		- 22	- 22
Variation de périmètre	3	43	46
Au 31/12/2021	15	411	426

7- STOCKS

	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Matières premières et en-cours	54 001	5 840	36 179
Produits finis et marchandises	85 296	10 470	55 663
Total brut	139 297	16 310	91 842
Dépréciations	- 5 012	- 1 114	- 3 264
Total net	134 285	15 196	88 578

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	- 2 690	- 1 778
Reprises sur dépréciations	2 364	2 349
Écart de conversion	- 70	110
Variation de périmètre	- 1 352	
Total	- 1 748	681

8- CLIENTS

	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Clients et comptes rattachés < 1 an	158 652	16 323	130 532
Dépréciations	- 1 761	- 732	- 1 178
Total	156 891	15 591	129 354

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
EUR	81 %	81 %
GBP	13 %	14 %
PLN	3 %	3 %
USD	2 %	2 %
CHF	1 %	

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Créances sociales	371	13	996
Créances fiscales	7 670	672	4 111
Autres ⁽¹⁾	4 449	634	3 869
Total	12 490	1 319	8 976

⁽¹⁾ Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10- CAPITAUX PROPRES

10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €, identique à 2020.

Au 4 mars 2022, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 65,61 % du capital.

10.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		2021	2020
Variations en quantités			
Détentions à l'ouverture		42 756	43 049
Achats d'actions	1 852 875	127 392	199 303
Ventes d'actions		- 126 496	- 199 596
Détentions à la clôture : 31 décembre		43 652	42 756
Variations en valeur			
Solde à l'ouverture		344	276
Achats d'actions		3 184	3 661
Ventes d'actions		- 3 146	- 3 593
Solde à la clôture : 31 décembre		382	344

Sur les 43 652 actions détenues à la clôture de l'exercice 2021, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 9 522 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

10.3 DIVIDENDE

Le dividende, versé en 2021, s'élève à 16 638 k€, soit 0,90 € par action, contre 0,30 € en 2020.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 24 juin 2022 de distribuer un dividende de 0,75 € par action.

11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2021	31/12/2020
Avantages postérieurs à l'emploi	7 419	6 669
Médailles du travail	22	24
Participation des salariés	3 834	4 021
Montant au passif	11 275	10 714

11.2.2 Évolution sur l'exercice

ÉVOLUTION sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte de résultat	France		Italie		Autres		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	4 983	5 437	1 570	1 710	116	77	6 669	7 224
Coût financier ⁽¹⁾	30	43	8	13			38	56
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽²⁾	399	362	111	35	15	46	525	443
Éléments comptabilisés au compte de résultat	429	405	119	48	15	46	563	499
Prestations payées	- 502	- 343	- 212	- 149	- 13	- 1	- 727	- 493
Écarts actuariels de l'exercice ⁽³⁾	- 155	- 516	90	- 39			- 65	- 555
Variation de périmètre	980						980	0
Écarts de conversion					- 1	- 6	- 1	- 6
Valeur actualisée des engagements à la clôture	5 735	4 983	1 567	1 570	117	116	7 419	6 669

⁽¹⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

⁽²⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽³⁾ En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 7 419 k€ contre 6 669 k€ au 31 décembre 2020.

Analyse de sensibilité : en cas de hausse de 0,5 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 7 045 k€ soit une baisse de 5,0 %. En cas de baisse de 0,5 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 823 k€ soit une hausse de 5,4 %.

11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,00 %	0,50 %	0,80 %	1,60 %	1,40 %
Taux d'augmentation des salaires	0,80 %	0,80 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %

12- PROVISIONS

	01/01 2020	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2020
Provisions pour coûts de remise en état des sites	1 053					1 053
Autres provisions	1 780	49	- 42			1 787
Total des provisions non courantes	2 833	49	- 42	0	0	2 840
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	929	35	- 51	- 197		716
Autres provisions	73	100	- 63	- 10		100
Total des provisions courantes	1 002	135	- 114	- 207	0	816

	01/01 2021	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2021
Provisions pour coûts de remise en état des sites	1 053		- 97		1 599	2 555
Autres provisions	1 787		55	-247		1 595
Total des provisions non courantes	2 840	0	- 42	- 247	1 599	4 150
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	716	35	- 105	- 58	50	638
Autres provisions	100	337	- 212			225
Total des provisions courantes	816	372	- 317	- 58	50	863

⁽¹⁾ Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

13- PASSIFS FINANCIERS

13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	119 972	81 623
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	30 878	23 157
Total des dettes brutes	150 850	104 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 84 748	- 118 445
Total de l'endettement net	66 102	- 13 665
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	0,13	- 0,03

	notionnel				31/12/2021	31/12/2020
	31/12/2021	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit	143 262	30 875	95 648	16 739	143 262	96 534
Instruments dérivés et autres ⁽¹⁾	7 588	3	1 636	5 949	7 588	8 246
Total	150 850	30 878	97 284	22 688	150 850	104 780

⁽¹⁾ Y compris engagements de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2021	31/12/2020
Total taux fixe	150 308	103 342
Total taux variable non couvert	242	538
Total taux variable couvert par swap à taux fixe	300	900
Total	150 850	104 780

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros, sont calculés à des taux variant entre 0,10 % et 0,98 %, l'échéance la plus longue étant 2028.

Analyse de sensibilité : si les taux variables varient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait proche de zéro.

13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière brute du Groupe est de 150,9 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros à taux variable.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial	Montant		Échéance	Valeur de marché	
		31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700	300	900	2022	- 3	- 18

Cet instrument financier est qualifié de couverture de flux de trésorerie. Il est comptabilisé au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en "autres éléments du résultat global". Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

13.3 DETTES LOCATIVES

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes locatives à plus d'un an	6 181	6 823
Dettes locatives à moins d'un an	2 958	2 731
Total	9 139	9 554

14- FOURNISSEURS

	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	104 894	9 502	71 723
Total	104 894	9 502	71 723

La répartition du poste "Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
EUR	77 %	77 %
GBP	19 %	18 %
PLN	4 %	4 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Dettes sociales	28 079	3 193	25 355
Dettes fiscales	8 866	1 207	10 702
Autres ⁽¹⁾	15 160	916	15 706
Total	52 105	5 316	51 763

⁽¹⁾ Dont fournisseurs d'immobilisations, clients créiteurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2021		31/12/2020	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	426	426	369	369
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	156 891	156 891	129 354	129 354
Créances fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	8 041	N/A	5 107	N/A
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	2 474	N/A	2 601	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	1 975	1 975	1 268	1 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	84 748	84 748	118 445	118 445
Passifs financiers						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	150 847	150 847	104 762	104 762
Dettes locatives	Passifs financiers au coût amorti	/	9 139	9 139	9 554	9 554
Instruments dérivés ⁽²⁾	N/A	Niv 2	3	3	18	18
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	104 894	104 894	71 723	71 723
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	36 945	N/A	36 057	N/A
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	1 837	N/A	1 634	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	13 323	13 323	14 072	14 072

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

⁽¹⁾ Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

⁽²⁾ Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2021	2020
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	741 786	619 581
Escomptes accordés	- 807	- 630
Variation provision pour SAV	- 81	3
Total	740 898	618 954

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	2021	2020
EUR	76 %	76 %
GBP	16 %	19 %
PLN	5 %	4 %
USD	1 %	1 %
CHF	2 %	

18- ACHATS CONSOMMÉS

	2021	2020
Consommations de matières premières	- 240 035	- 156 894
Autres achats consommés	- 121 152	- 91 075
Dépréciations nettes sur stocks	- 326	707
Total	- 361 513	- 247 262

19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2021	2020
Charges variables ⁽¹⁾	- 81 295	- 69 616
Charges fixes	- 37 928	- 33 535
Total	- 119 223	- 103 151

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

20- CHARGES DE PERSONNEL

	2021	2020
Charges de personnel	- 145 028	- 127 471
Intéressement et participation	- 7 410	- 7 536
Autres avantages sociaux ⁽¹⁾	202	93
Total	- 152 236	- 134 914

⁽¹⁾ Dont indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2021, l'effectif moyen s'élève à 2 870 personnes, en augmentation de 12,3 % par rapport à 2020. Cet effectif prend en compte l'acquisition du Groupe Gault et Frémont pour 279 personnes. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 451 en 2021, contre 269 en 2020.

21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2021	2020
Dotations aux amortissements	- 32 973	- 31 533
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs	- 3 234	- 2 871
Dotations aux amortissements	- 36 207	- 34 404

Dotations pour :

Litiges prud'homaux	- 35	- 35
Autres	- 337	- 100
Reprises pour :		
Litiges prud'homaux	58	197
Autres		10
Dotations nettes aux provisions	- 314	72
Total	- 36 521	- 34 332

22- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Produits des cessions d'immobilisations	148	560
Autres produits d'exploitation	1 868	1 156
Autres produits d'exploitation	2 016	1 716
Dépréciations nettes sur créances clients	- 248	- 24
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 219	- 807
Autres charges d'exploitation	- 384	- 353
Autres charges d'exploitation	- 851	- 1 184
Total	1 165	532

23- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Néant.

24- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Néant.

25- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2021	2020
Intérêts des emprunts	- 736	- 556
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires...)	102	117
Autres intérêts versés	- 75	- 28
Total	- 709	- 467

26- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	2021	2020
Gains de change	822	1 106
Autres		1
Total	822	1 107

27- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2021	2020
Pertes de change	- 633	- 1 767
Autres	- 445	- 267
Total	- 1 078	- 2 034

28- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

28.1 CHARGE D'IMPÔT

	2021	2020
Impôt sur les sociétés	- 18 435	- 20 746
Impôt différé	- 2 098	- 882
Total	- 20 533	- 21 628

28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2021		2020	
Résultat net consolidé avant impôt	79 329		84 038	
Impôt théorique	- 19 949	- 25,1 %	- 21 246	- 25,3 %
Différences permanentes	- 505	- 0,6 %	- 108	- 0,1 %
Déficits non activés et crédits d'impôts	- 18	0,0 %	- 541	- 0,6 %
Différences de taux d'impôts	- 61	- 0,1 %	267	0,3 %
Impôt effectif	- 20 533	- 25,9 %	- 21 628	- 25,7 %
Résultat net	58 796		62 410	

28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Les sociétés françaises ont revalorisé les montants des actifs et des passifs d'impôts différés afin de tenir compte de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés qui passera de 26,5 % en 2021 à 25 % en 2022.

	2021	Résultat	Capitaux propres	Autres ⁽¹⁾	2020
Avantages au personnel	1 526	22	- 15	214	1 305
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	- 134	- 1 274		- 8	1 148
Immobilisations et amortissements	- 21 107	- 236		- 5 490	- 15 381
Instruments financiers	1	1	- 5		5
Droits d'utilisation des actifs	23	- 3			26
Provisions réglementées	- 858	- 513			- 345
Autres provisions non courantes	706	404			302
Élimination des marges internes	981	- 138			1 119
Activation de déficits	394	- 361			755
Impôt différé net	- 18 468	- 2 098	- 20	- 5 284	- 11 066
Actifs d'impôt différé	586				1 117
Passifs d'impôt différé	- 19 054				- 12 183

⁽¹⁾ Le flux "Autres" intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que des reclassements entre différentes natures d'impôts différés.

29- SECTEURS OPÉRATIONNELS

29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballages		Secteur Matériels		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires externes	695 303	576 798	45 592	42 153	3	3	740 898	618 954
Produits des activités ordinaires internes	625	205	547	455	- 1 172	- 660	0	0
Produits des activités ordinaires	695 928	577 003	46 139	42 608	- 1 169	- 657	740 898	618 954
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 33 829	- 31 755	- 1 020	- 981	- 1 672	- 1 596	- 36 521	- 34 332
Résultat opérationnel	68 972	76 222	6 044	5 307	5 278	3 903	80 294	85 432
Coût de l'endettement financier net	- 591	- 611	46	43	- 164	101	- 709	- 467
Impôts sur les résultats	- 17 328	- 19 425	- 1 625	- 1 549	- 1 580	- 654	- 20 533	- 21 628
Résultat net	50 300	56 345	4 473	3 713	4 023	2 352	58 796	62 410
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	101 526	108 399	6 862	6 285	7 337	4 513	115 725	119 197
Actifs sectoriels	695 675	523 908	26 556	25 672	37 199	38 185	759 430	587 765
Passifs sectoriels	158 792	124 477	10 015	9 676	4 480	3 703	173 287	137 856
Investissements ⁽¹⁾	33 040	22 051	558	836	398	202	33 996	23 089
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	3 041	2 549	232	228	48	48	3 321	2 825

⁽¹⁾ Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires	292 384	222 446	120 885	116 077	73 320	64 210	254 309	216 221	740 898	618 954
Actifs sectoriels	413 064	277 217	101 504	95 205	66 146	60 813	178 716	154 530	759 430	587 765
Investissements ⁽¹⁾	17 901	12 897	3 464	4 168	2 114	2 195	10 517	3 829	33 996	23 089

⁽¹⁾ Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

29.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Écarts d'acquisition	159 497	100 029
Autres immobilisations incorporelles	19 983	12 044
Immobilisations corporelles	266 828	238 913
Droits d'utilisation des actifs	9 030	9 502
Autres actifs financiers non courants	426	369
Stocks et en-cours	134 285	88 578
Créances clients	156 891	129 354
Autres créances et actifs courants	12 490	8 976
Actifs sectoriels	759 430	587 765
Impôts différés actif	586	1 117
Créance d'impôt sur les sociétés	2 429	3 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 748	118 445
Total actif	847 193	710 673

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Autres provisions non courantes	4 150	2 840
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	11 275	10 714
Provisions courantes	863	816
Dettes fournisseurs	104 894	71 723
Autres dettes et passifs courants	52 105	51 763
Passifs sectoriels	173 287	137 856
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	490 960	441 906
Intérêts ne conférant pas le contrôle	785	390
Dettes financières à plus d'un an	119 972	81 623
Dettes financières à moins d'un an	30 878	23 157
Dettes locatives à plus d'un an	6 181	6 823
Dettes locatives à moins d'un an	2 958	2 731
Impôts différés passif	19 054	12 183
Dettes d'impôt sur les sociétés	3 118	4 004
Total des capitaux propres et des passifs	847 193	710 673

30- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2021	2020
Résultat part du Groupe en euros	58 053 641	62 017 577
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 42 755	- 43 877
Moyenne pondérée des actions	18 485 995	18 484 873
Résultat par action	3,14	3,36

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

31- PARTIES LIÉES

31.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2021 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts, identique à 2020.

31.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2021, au titre de dividendes, la somme de 10 941 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

32- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

32.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	2021	2020
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	618	550
Reprises de provisions utilisées	- 1 390	- 651
Variation de la participation des salariés	- 187	28
Autres produits et charges calculés	- 959	- 73

32.2 IMPÔTS NETS VERSÉS

	2021	2020
Paiements d'impôts sociétés	- 19 406	- 22 581
Remboursements d'impôts sociétés	1 771	177
Impôts nets versés	- 17 635	- 22 404

32.3 ACQUISITIONS DE FILIALES

	2021	2020
Coût d'acquisition des titres	- 75 002	- 14 202
Trésorerie acquise	10 826	361
Total	- 64 176	- 13 841

32.4 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE À LA CLÔTURE

	2021	2020
Disponibilités	74 748	82 945
Placements court terme	10 000	35 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	84 748	118 445
Banques créditrices ⁽²⁾	- 218	- 493
Total	84 530	117 952

⁽¹⁾ Dont montants en :

kGBP	18 809	19 938
kPLN	44 536	16 788

⁽²⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

Les placements à court terme peuvent être constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

33- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

33.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2021	31/12/2020
Hypothèques	Bâtiments	600	1 800
Nantissements	Titres	94 500	37 872
Cautions bancaires		858	744
Autres garanties		139	

33.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

34- PASSIFS ÉVENTUELS

Néant.

35- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le début de l'année 2022 a vu s'accroître les tendances constatées sur le dernier trimestre 2021 en termes d'inflation des coûts. Alors que les prix des matières premières (plastique, carton, métaux...) avaient déjà atteint des records historiques en fin d'année, ceux-ci ont encore été dépassés depuis. Par ailleurs, l'inflation a gagné l'ensemble des coûts directs et indirects du Groupe (transport, main d'œuvre, fournitures, pièces de rechange...) et les prix de l'électricité et du pétrole ne cessent d'augmenter.

Le Groupe reste par ailleurs très prudent quant aux risques sanitaire et économique liés à la pandémie de la Covid-19.

Le Groupe n'a pas de site en Russie, en Ukraine et en Biélorussie. Les conséquences économiques liées au conflit géopolitique en Ukraine pourraient néanmoins avoir des effets indirects, en raison des embargos notamment liés au pétrole et au gaz et des restrictions sectorielles, et impacter les résultats (prix des matières premières, de l'énergie, inflation générale...) même si le Groupe ne réalise quasiment pas de vente ou d'achat en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

COMPTES SOCIAUX

1 Bilan de la société mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	3 935	3 338	597	551
Terrains	Note 3	10 469		10 469	10 469
Constructions	Note 3	27 467	9 745	17 722	18 719
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 956	1 727	229	209
Participations	Note 4	198 655	12 730	185 925	187 925
Autres immobilisations financières	Note 4	133 635		133 635	57 726
Total de l'actif immobilisé		376 117	27 540	348 577	275 599
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	2 500		2 500	1 391
Autres créances	Note 5	99 797	9 529	90 268	49 833
Valeurs mobilières de placement	Note 6	249		249	211
Disponibilités		50 627		50 627	86 494
Charges constatées d'avance	Note 7	907		907	552
Total de l'actif circulant		154 080	9 529	144 551	138 481
Ecart de conversion actif					
Total actif		530 197	37 069	493 128	414 080

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		256 887	239 500
Report à nouveau		38	13
Résultat de l'exercice		46 527	34 050
Provisions règlementées		317	288
Total des capitaux propres		326 390	296 472
Provisions pour risques et charges	Note 9	1 000	1 000
Dettes			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		142 153	93 053
Fournisseurs et comptes rattachés		1 119	351
Dettes fiscales et sociales		3 311	2 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20	57
Autres dettes		19 135	21 014
Total des dettes		165 738	116 608
Ecart de conversion passif			
Total passif		493 128	414 080

2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)		France	Export	2021 Total	2020 Total
Produits d'exploitation					
Production vendue : Services		8 415	7 756	16 171	14 329
Chiffre d'affaires net	Note 11			16 171	14 329
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				310	707
Total des produits d'exploitation				16 481	15 036
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes				2 994	2 748
Impôts, taxes et versements assimilés				336	445
Salaires et traitements	Note 12			4 444	4 579
Charges sociales	Note 12			1 610	1 680
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 323	1 302
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				69	73
Total des charges d'exploitation				10 776	10 827
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				5 705	4 209
Produits financiers					
Produits financiers de participations				43 653	35 278
Autres intérêts et produits assimilés				1 527	1 284
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différence positive de change				1 521	537
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				72	148
Total des produits financiers				46 773	37 247
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions				3 324	3 944
Intérêts et charges assimilés				987	804
Différence négative de change				249	3 047
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				47	68
Total des charges financières				4 607	7 863
RÉSULTAT FINANCIER	Note 13			42 166	29 384
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				47 871	33 593
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital				11	34
Reprises sur provisions et transferts de charges				23	82
Total des produits exceptionnels				34	116
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				48	8
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				53	59
Total des charges exceptionnelles				101	67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 14			- 67	49
Impôts sur les bénéfices	Note 15			- 1 277	408
TOTAL DES PRODUITS				63 288	52 399
TOTAL DES CHARGES				16 761	18 349
RÉSULTAT NET				46 527	34 050

3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		2021	2020
RÉSULTAT NET		46 527	34 050
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	1 323	1 302
Dotations nettes aux provisions		3 354	3 921
Plus values ou moins values de cessions		- 5	- 1
Capacité d'autofinancement de l'exercice		51 199	39 272
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		- 1 109	118
Variation des dettes fournisseurs		768	- 514
Variation des autres créances et dettes		3 997	- 1 108
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		3 656	- 1 504
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		54 855	37 768
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 398	- 202
Cessions d'immobilisations		12	34
Investissements nets		- 386	- 168
Investissement net financier		- 73 909	- 25 671
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement		- 74 295	- 25 839
Nouveaux emprunts		75 000	10 000
Remboursements emprunts		- 25 894	- 17 606
Dividendes versés		- 16 638	- 5 545
Variation issue des opérations de financement		32 468	- 13 151
Incidence des écarts de conversion			
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		13 028	- 1 223
TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice		119 055	120 278
TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice	Note 20	132 083	119 055

4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2019	18 528 750	11 488	9 873	220 328	27	25 964	240	267 920
Dotation nette provisions réglementées							48	48
Affectation du résultat 2019				25 991	- 27	- 25 964		
Dividendes distribués				- 5 559				- 5 559
Dividendes actions propres					13			13
Résultat exercice 2019						34 050		34 050
Situation au 31/12/2020	18 528 750	11 488	9 873	240 760	13	34 050	288	296 472
Dotation nette provisions réglementées							29	29
Affectation du résultat 2020				34 063	- 13	- 34 050		
Dividendes distribués				- 16 676				- 16 676
Dividendes actions propres					38			38
Résultat exercice 2021						46 527		46 527
Situation au 31/12/2021	18 528 750	11 488	9 873	258 147	38	46 527	317	326 390

5 Annexe aux comptes de la société mère

1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le début de l'année 2022 a vu s'accroître les tendances constatées sur le dernier trimestre 2021 en termes d'inflation des coûts. Alors que les prix des matières premières (plastique, carton, métaux...) avaient déjà atteint des records historiques en fin d'année, ceux-ci ont encore été dépassés depuis. Par ailleurs, l'inflation a gagné l'ensemble des coûts directs et indirects du Groupe (transport, main d'œuvre, fournitures, pièces de rechange...) et les prix de l'électricité et du pétrole ne cessent d'augmenter.

Le Groupe reste par ailleurs très prudent quant aux risques sanitaire et économique liés à la pandémie de la Covid-19.

Le Groupe n'a pas de site en Russie, en Ukraine et en Biélorussie. Les conséquences économiques liées au conflit géopolitique en Ukraine pourraient néanmoins avoir des effets indirects, en raison des embargos notamment liés au pétrole et au gaz et des restrictions sectorielles, et impacter les résultats (prix des matières premières, de l'énergie,

inflation générale...) même si le Groupe ne réalise quasiment pas de vente ou d'achat en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non-recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non-cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2021 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 1,00 % et d'une revalorisation salariale de 0,80 % pour les non-cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46 %.

2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

2.14 CONSOLIDATION

Groupe Guillin SA est consolidée dans le Groupe Guillin en tant que tête de consolidation.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2021	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions et mise au rebut	Valeur brute au 31/12/2021
Concessions, brevets et droits similaires	3 668	267			3 935
Terrains	10 469				10 469
Constructions	27 461	6			27 467
Autres immobilisations corporelles	1 864	125		- 33	1 956
Total	43 462	398		- 33	43 827

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Concessions, brevets et droits similaires	3 117	221		3 338
Constructions	8 742	1 003		9 745
Autres immobilisations corporelles	1 655	99	27	1 727
Total	13 514	1 323	27	14 810

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Valeurs brutes	200 655		2 000	198 655
Provisions	- 12 730			- 12 730
Valeurs nettes	187 925		2 000	185 925

Les participations sont détaillées à la note 18.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Titres immobilisés	133			133
Créances rattachées à des participations	57 593	75 909		133 502
Valeurs brutes	57 726	75 909		133 635
Provisions				
Valeurs nettes	57 726	75 909		133 635

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

Au cours de l'exercice, Groupe Guillin a mis en place un prêt à long terme avec sa filiale Alterecopack de 75 000 k€.

5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 500		2 500	1 709	
Autres créances	99 797		99 582	78	

La hausse des autres créances correspond essentiellement à la variation des comptes courants avec les filiales.

6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2021, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Divers ⁽¹⁾	1 070		- 21	- 49	1 000
Résultat financier : perte de change	0				0
Au 31/12/2020	1 070	0	- 21	- 49	1 000
Divers ⁽¹⁾	1 000				1 000
Résultat financier : perte de change	0				0
Au 31/12/2021	1 000	0	0	0	1 000

⁽¹⁾ Des provisions ont été comptabilisées pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	142 153			21	29 849	95 565	16 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	1 119		21	184	1 119		
Dettes fiscales et sociales	3 311			779	3 311		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	20				20		
Autres dettes	19 135		19 009	121	19 135		

⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice 75 000 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice 25 894 k€

⁽²⁾ Dont : à 2 ans maximum à l'origine 21 k€
à plus de 2 ans à l'origine 142 132 k€

⁽³⁾ Dont : factures non parvenues 184 k€
et échéances à moins de 60 jours 1 139 k€

La Société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

12- CHARGES DE PERSONNEL

12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2021	2020
Cadres	37	34
Non cadres	11	14
Total	48	48

12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2021 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,6 M€ net de charges et d'impôts.

13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières : 4 607 k€

Produits financiers : 46 773 k€

dont : 43 653 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales.

14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
Charges exceptionnelles	101	67
dont sur opérations de gestion		
sur opérations en capital	48	8
amortissements dérogatoires	53	59
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
Produits exceptionnels	34	116
dont sur opérations de gestion		
sur opérations en capital	11	34
amortissements dérogatoires	23	12
reprises de provisions pour risques exceptionnels		70

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

2021	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	47 871	- 67
Impôts	- 1 296	19
Après impôts	46 575	- 48

15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	2021	2020
Impôt en France	- 530	1 075
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 747	- 667
Total	- 1 277	408

16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 624 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

16.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial	Montant		Échéance	Valeur de marché	
		31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700	300	900	2022	- 3	- 18

17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Rescaset Concept, Socamel Technologies et Alterecopack a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé :	529 751 Euros (charge)
- Impôt théorique :	749 771 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice :	891 934 Euros.

18- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	45 924	100,00	11 048	11 048			137 661	20 549	20 645
Alphaform	1 236	24 660	100,00	11 421	11 421	16 170		93 486	2 876	5 718
Dynaplast	8 641	18 373	100,00	16 143	16 143	233		57 742	2 689	3 156
Nespack	2 100	19 270	100,00	16 920	16 920	5 899		64 235	- 9	
Rescaset Concept	800	9 773	100,00	13 351	13 351	569		46 607	2 781	2 825
Socamel Technologies	5 000	7 670	100,00	28 037	28 037			32 943	3 415	2 884
Veripack Embalajes	460	26 577	100,00	5 000	5 000			63 997	4 481	4 370
Guillin Inmobiliaria	3	3 957	100,00	3	3	12 484		1 314	493	
Guillin Deutschland	300	815	100,00	300	300	101		6 904	211	
KIV Verpackungen	280	- 2 652	100,00	12 730	0	22 450		34 893	- 3 286	
Guillin Polska	21 049 (kPLN)	106 828 (kPLN)	100,00	11 915	11 915	10 176		307 156 (kPLN)	24 027 (kPLN)	3 979
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	57 150 (kGBP)	100,00	61 553	61 553	17 988		2 431 (kGBP)	13 006 (kGBP)	
Alterecopack	10 000	2 844	100,00	10 000	10 000	131 868			1 458	
Transalpack	100 (kCHF)	- 499 (kCHF)	100,00	94	94	14 400			- 157 (kCHF)	
Filiales détenues à moins de 50 %										
Guillin Italia ⁽¹⁾	104	4 354	6,00 ⁽¹⁾	131	131			31 846	1 546	74
Autres participations				10	10					
Total Filiales et Participations				198 655	185 925					
Titres immobilisés										
Actions propres				133	133					
Valeurs mobilières de placement										
Actions propres				249	249					

⁽¹⁾ Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2021 au titre de dividendes, la somme de 10 941 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	2021	2020
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 21	- 27
Valeurs mobilières de placement	249	211
Disponibilités	50 627	86 494
Avances de trésorerie nettes aux filiales	81 228	32 377
Total	132 083	119 055

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 466 744	14 891 691	15 220 471	14 328 736	16 171 114
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	50 147 841	43 447 237	32 479 561	38 935 520	52 480 552
Impôts sur les bénéfices	- 1 685 594	- 1 763 942	- 2 906 086	408 019	- 1 276 550
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	47 226 783	40 260 748	25 964 045	34 049 538	46 527 433
Résultats distribués	12 043 688	12 970 125	11 117 250	5 558 625	16 675 875
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,62	2,25	1,60	2,12	2,76
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,55	2,17	1,40	1,84	2,51
Dividende distribué à chaque action	0,65	0,70	0,60	0,30	0,90
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	43	45	48	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 366 629	3 850 275	3 903 369	4 579 174	4 337 712
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 267 554	1 426 898	1 427 359	1 621 320	1 711 396

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et la déclaration de performance extra-financière (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et des rapports qui les concernent, quitus au Directeur Général et aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L.411.2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités.

2 Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 46 527 432,62 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 33 973 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 9 298 euros.

L'Assemblée Générale donne au Directeur Général et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 46 527 432,62 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes, pour 13 896 562,50 €
- après prélèvement du report à nouveau pour 37 720,80 €
- le solde, soit 32 668 590,92 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,75 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2020	0,90 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2019	0,30 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2018	0,60 €	NÉANT	NÉANT

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 58 795 509,72 euros (dont part de Groupe Guillin : 58 053 640,65 euros).

Quatrième résolution

Rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 42 000 € (quarante-deux mille euros) le montant global annuel maximum de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel de la rémunération entre ses membres.

Cinquième résolution

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui s'y rapportent.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 dans sa huitième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 74 115 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite

des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 23 juin 2024, la durée de validité de la présente autorisation, et
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Huitième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2. Décide qu'en cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.228-92 et L.225-132 et suivants :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. En cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-54 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros. À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Onzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136, L.22-10-66 et L.228-92 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Douzième résolution

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième, dixième et onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Treizième résolution**Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 344 000 euros.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution**Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- fixer les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires, et
- généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Quinzième résolution Formalités

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 22 juin 2022 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site internet de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 20 juin 2022 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis Préalable, soit le 27 mai 2022.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la

possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera

mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 22 juin 2022, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

3 Actionnariat – Conseil d'Administration – Contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 04.03.2022. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "Théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère ⁽¹⁾	4 242 540	22,90	8 264 940	27,75	8 264 940
SC L'Atelier ⁽¹⁾	3 948 601	21,31	7 560 211	25,38	7 560 211
SC Le Château ⁽¹⁾	3 581 990	19,33	7 101 560	23,85	7 101 560
Famille Guillin ⁽¹⁾	383 870	2,07	479 870	1,61	479 870
	12 157 001	65,61	23 406 581	78,59	23 406 581
Groupe Guillin	44 413	0,24	0	0	44 413
Nova 2	600 204	3,24	600 204	2,02	600 204
Public	5 727 132	30,91	5 775 770	19,39	5 775 770
	6 371 749	34,39	6 375 974	21,41	6 420 387
Total	18 528 750	100,00%	29 782 555	100,00%	29 826 968

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE

Conseil d'Administration	Principales autres fonctions	
Président : François Guillin	cf Rapport de gestion page 20	
Administrateurs	cf Rapport de gestion page 20	
Sophie Guillin		
Bertrand Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. "Director" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand	Néant	
Laurent Lenne (Administrateur salarié)	Néant	
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat
Commissaires aux comptes titulaires :		
MAZARS S.A.S 109 Rue Tête d'Or 69 006 LYON représenté par M. Emmanuel CHARNAVEL	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
KPMG S.A Tour Eqho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX représenté par M. Alphonse DELAROQUE	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
Responsables de l'information :		
- Financière : Laurent Lenne - Tél. 03 81 40 23 26		
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27		

4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2022

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2021 au 28 février 2022.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,23 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2022 :	42 833
Valeur comptable du portefeuille :	338 069,97 €
Valeur de marché du portefeuille :	1 042 983,55 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres contrat de liquidités	80 553	79 978
Total	80 553	79 978
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	24,87	25,03
Total	24,87	25,03
Montants des flux contrat de liquidités	2 003 720,24	2 002 161,34
Total	2 003 720,24	2 002 161,34

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 42 833 actions, représentant 0,23 % du capital de la Société, dont :

- 8 703 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121.
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Autorisation du programme :

Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022

Titres concernés : Actions

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 42 833 (soit 0,23 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 810 042 actions (soit 9,77 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 40 euros

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 soit jusqu'au 23 décembre 2023.

RAPPORTS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 185 925 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 "Titres de participations" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués par la société.

- Comptabilisation des provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 "Provisions pour risques et charges" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022

MAZARS
Emmanuel Charnavel
Olivier Deberdt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement

professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La valeur des goodwill et des autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons revu les calculs effectués. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que cette note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022

KPMG AUDIT – Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022

MAZARS

Emmanuel Charnavel

Olivier Deberdt

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,
En notre qualité de commissaires aux comptes de
votre société, nous vous présentons notre rapport
sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la
base des informations qui nous ont été données,
les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi
que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société
des conventions dont nous avons été avisés ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de
notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence
d'autres conventions. Il vous appartient, selon les
termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce,
d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion
de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant,
de vous communiquer les informations prévues à
l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives
à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des
conventions déjà approuvées par l'assemblée
générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous
avons estimé nécessaires au regard de la doctrine
professionnelle de la Compagnie nationale des
commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance
des informations qui nous ont été données avec les
documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de
commerce, nous avons été avisés des conventions
suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé
qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de
votre Conseil d'Administration.

Contrat d'acquisition d'invention "emballage à rebord de scellage"

Votre Conseil d'Administration du 18 octobre 2021
a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition
d'invention auprès de Monsieur François Guillin,
concernant un emballage à rebord de scellage
d'un seul tenant, réalisé à partir de deux flans en
carton s'aboutant sans chevauchement, dont une
face est revêtue d'un film en plastique ou en autre

matériau bio-sourcé. La convention a été signée le
18 octobre 2021 avec effet rétroactif au 22 juin 2021.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et
Président du Conseil d'Administration de Groupe
Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de
Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est
de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette
invention pour son activité.

Contrat d'acquisition d'invention "emballage bi-matière de conditionnement de produits alimentaires"

Votre Conseil d'Administration du 18 octobre 2021
a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition
d'invention auprès de Monsieur François Guillin,
concernant un emballage bi-matière de
conditionnement de produits alimentaires composé
d'une base en carton et d'un couvercle en matériau
plastique ou en autre matériau bio-sourcé, ce
dernier comportant une goulotte périphérique. La
convention a été signée le 18 octobre 2021 avec
effet rétroactif au 24 juin 2021.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur François Guillin, administrateur et
Président du Conseil d'Administration de Groupe
Guillin S.A.

Madame Christine Guillin, administrateur de
Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est
de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette
invention pour son activité.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis
d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée
générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours
de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022

MAZARS
Emmanuel Charnavel
Olivier Deberdt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

**Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022,
7^{ème} résolution**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,
En notre qualité de commissaires aux comptes de
votre société et en exécution de la mission prévue
à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas
de réduction du capital par annulation d'actions
achetées, nous avons établi le présent rapport
destiné à vous faire connaître notre appréciation
sur les causes et conditions de la réduction du
capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui
déléguer pour une durée de 24 mois à compter du
jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour
annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par
période de 24 mois, les actions achetées au titre
de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat
par votre société de ses propres actions dans le

cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous
avons estimé nécessaires au regard de la doctrine
professionnelle de la Compagnie nationale des
commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences conduisent à examiner si les causes
et conditions de la réduction du capital envisagée,
qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité
des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les
causes et conditions de la réduction de capital
envisagée.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022
KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022
MAZARS
Emmanuel Charnavel
Olivier Deberdt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022 - 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider de différentes émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (9^{ème} résolution),
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (10^{ème} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-54 du Code de commerce,

- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (11^{ème} résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 € au titre de la 9^{ème} résolution, 2 500 000 € au titre de la 10^{ème} résolution et 2 000 000 € au titre de la 11^{ème} résolution.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 5 000 000 € au titre de la 9^{ème} résolution, 2 500 000 € au titre de la 10^{ème} résolution et 2 000 000 € au titre de la 11^{ème} résolution.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, si vous adoptez la 12^{ème} résolution.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 10^{ème} et 11^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou

donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022

MAZARS

Emmanuel Charnavel

Olivier Deberdt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

**Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022,
13^{ème} résolution**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 344 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la

proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022
KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022
MAZARS
Emmanuel Charnavel
Olivier Deberdt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE

**Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022,
14^{ème} résolution**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 avril 2022

KPMG AUDIT - Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Lyon, le 14 avril 2022

MAZARS

Emmanuel Charnavel

Olivier Deberdt



we protect your food*